

308

TRAN5

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LOUIS GILLES FRANCOEUR, président
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire
M. JOSEPH ZAYED, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC**

PRÉCONSULTATION

VOLUME 5

Séance tenue le 26 mai 2014 à 19 h
Salle des Chevaliers de Colomb
467, rue Crémazie
Mont-Laurier

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 26 MAI 2014

MOT DU PRÉSIDENT 1

INTERVENANTS :

M. François Lapierre
Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides 8

M. Jean Gascon
Conseiller indépendant de la Municipalité de Lac-Saint-Paul 26

Mme Corinne Bouchex 34

Mme Solange DeGuisse 41

M. Conrad Perron 51

M. Jacques Supper
Commission régionale des ressources naturelles et du territoire des Laurentides 58

Mme Kelly Robinette 63

MOT DE LA FIN 64



MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5

Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Si vous voulez bien prendre place, on va commencer. Je tiens aussi à saluer les internautes qui suivent nos travaux sur notre site via la webdiffusion. Si pendant que je vous parle, il y en a qui veulent aller s'inscrire à l'arrière pour venir nous faire état de leurs préoccupations, n'hésitez pas, le registre est ouvert. Vous avez juste à vous adresser à madame Bourdages à l'arrière.

10

C'est en raison des inquiétudes exprimées par différents groupes, des citoyens, des communautés, que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Yves-François Blanchet, a mandaté le 3 mars dernier le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour tenir une enquête et une audience publique sur les enjeux de la filière de l'uranium au Québec.

15

Ce mandat ne vise pas l'évaluation d'un projet en particulier – on n'est pas ici parce qu'il y a un projet dans la région – mais plutôt pour informer... Ce n'est pas assez fort? Vous ne comprenez pas? À l'arrière, est-ce que vous m'entendez bien? Oui. Ça pourrait être un petit peu plus fort? Bon bien alors, on va demander au technicien de donner un petit peu de jus. Est-ce que là maintenant c'est correct? Vous entendez bien? Bon bien, excellent. Merci de votre remarque, Monsieur.

20

Alors donc comme je disais, ce mandat ne vise pas l'évaluation d'un projet en particulier mais plutôt à informer puis à consulter la population, notamment sur les impacts écologiques, sociaux et économiques de l'ensemble des activités qui sont liées à l'exploration ou à l'exploitation de l'uranium au Québec.

25

Notre commission d'enquête a été constituée par le président du BAPE, monsieur Pierre Baril. Elle est composée de trois commissaires, soit madame Michèle Goyer et mon collègue, Joseph Zayed, ainsi que moi-même Louis Gilles Francoeur qui a été désigné président. Nous sommes appuyés par une équipe de cinq analystes et la commission bénéficie en plus des services d'une coordonnatrice, d'une agente de secrétariat et d'une conseillère en communication.

30

Dans sa lettre définissant le mandat de la commission, le ministre a précisé et je cite, il disait textuellement :

35

« Dans une perspective de développement durable, ce mandat portera sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques liés à l'exploration et à l'exploitation d'uranium. »

40 *Plusieurs aspects pourront donc être examinés lors de cette enquête dont notamment ceux qui sont reliés à la santé et à la sécurité associées à ces activités.»*

Le ministre ajoute dans sa lettre que :

45 « *Ce mandat porte sur l'ensemble du territoire québécois dont les territoires visés aux chapitres 22 et 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, ainsi que du chapitre 14 de la Convention du Nord-Est québécois et le chapitre 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Je m'attends donc – précise-t-il dans sa lettre – à ce que les comités consultatifs prévus dans la Convention de la Baie-James et du Nord-Est québécois, ainsi que dans le chapitre*
50 *2 de la Loi sur la qualité de l'environnement soient associés à l'exercice de consultation publique afin de bénéficier de l'expertise de ces comités et de veiller à s'assurer qu'il n'est pas porté atteinte aux droits des Autochtones dans ces territoires.»*

Le ministre précise enfin que le mandat de notre commission se terminera le 20 mai 2015. À
55 la demande du ministre, le BAPE a rendu public le 16 avril dernier un document intitulé : « *Étude sur l'état des connaissances, les impacts et les mesures d'atténuation de l'exploration et de l'exploitation des gisements d'uranium sur le territoire québécois* ». Le document a été préparé par Diversification de l'exploration minérale au Québec, la société DIVEX.

60 Le document a été préparé – c'est bien important d'insister là-dessus – à la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et du ministère des Ressources naturelles. Ce document n'a pas été demandé par le BAPE et on nous l'a fourni comme base documentaire à offrir à la population. Et il est disponible depuis sur le site web du BAPE ainsi qu'une documentation supplémentaire que nos analystes ont préparée pour
65 des gens qui voudraient élargir leurs connaissances.

Je vous rappellerai ici que le BAPE est un organisme public et neutre, qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques et il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis en
70 appliquant une notion d'environnement qui a été établie et reconnue par les tribunaux supérieurs, c'est-à-dire une définition de l'environnement qui englobe les aspects écologique, social et économique. C'est les trois dimensions qui sont définies comme faisant partie intégrante de l'environnement.

75 La commission va ainsi analyser le dossier de la filière uranifère en considérant aussi les seize principes contenus dans la *Loi sur le développement durable* du Québec. Et pour mener notre enquête, les commissaires possèdent les pouvoirs prévus dans la *Loi sur les commissions d'enquête*.

80 Plusieurs mesures visent à assurer l'indépendance et l'impartialité des membres du BAPE
qui composent la commission chargée de coordonner la réalisation de tout mandat que le ministre
donne au BAPE. Pour exercer les pouvoirs de la *Loi sur les commissions d'enquête*, les membres
du BAPE, y compris les trois commissaires devant vous, ont été assermentés devant un juge de la
85 Cour supérieure. Il en découle que notre commission a un devoir strict de neutralité, d'impartialité
et de réserve et qu'elle doit agir envers tous les participants avec équité et dans le souci du respect
mutuel.

Par ailleurs, dès leur nomination, les membres signent une déclaration qui les engage à
respecter le Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur
90 l'environnement. Et avant notre désignation comme membre d'une commission d'enquête, chaque
membre vérifie avec la conseillère juridique du BAPE les risques que sa nomination pourrait
comporter sur le plan de l'éthique. Le membre signe ensuite, sous serment, la Déclaration
d'absence de conflit d'intérêts prévue à l'article 12 de notre Code de déontologie.

95 Sitôt désigné, chaque membre de la commission d'enquête s'engage par écrit, en plus, à
respecter les règles de l'encadrement éthique du BAPE. C'est alors seulement que les
commissaires amorcent la démarche d'analyse en s'appuyant sur les compétences
professionnelles de l'équipe d'analystes qui est affectée au mandat. Tout le personnel de notre
commission est d'ailleurs lié par les règles de l'éthique prévues dans la *Loi sur la fonction publique*
100 et par la Déclaration des valeurs de l'administration publique ainsi que la Déclaration des valeurs
éthiques du BAPE.

Pour composer avec le vaste mandat qui nous a été confié, notre commission a décidé de
procéder en trois phases distinctes : soit une phase de préconsultation, celle que nous tenons ce
105 soir ici; une phase d'information et de questionnement; et éventuellement une phase de
présentation des mémoires.

Dans la phase de préconsultation qui débute ici chez vous ce soir, la commission se met à
l'écoute des préoccupations des citoyens, des groupes, des associations, des entreprises, des
110 industries, des institutions publiques. Tous peuvent donc librement ce soir saisir la commission de
leurs de commentaires, interrogations ou opinions sur le dossier de l'exploration et de l'exploitation
de l'uranium. On peut le faire verbalement, par écrit, ou nous envoyer vos commentaires sur le site
web du BAPE.

115 Cette phase-là va permettre à la commission de faire quoi? Ça va nous permettre de
planifier les travaux de la phase d'information et de questionnement, de façon à mieux tenir
compte à ce moment-là des préoccupations du public.

120 Cette phase qui est en cours, dans cette phase-là, la commission a commencé à siéger dans plusieurs villes du Québec méridional, soit Montréal, Chelsea, ce soir Mont-Laurier, cette semaine Ville-Marie, après ce sera Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre, Québec Pointe-à-la-Croix et éventuellement, la commission entend siéger en conformité avec son mandat à Chisasibi, à Chibougamau, à Mistissini et à Kuujuaq en territoire inuit.

125 Dans ces territoires qui sont régis par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, la commission va participer à des séances conjointes avec des commissions qui vont avoir été créées par le comité consultatif de l'environnement de la Baie James et par le comité consultatif de l'environnement du Kativik, celui en territoire inuit de façon à examiner de plus près les enjeux qui sont propres à leurs territoires respectifs, et ce, avec évidemment le concours des populations locales.

130 Les trois commissions, la nôtre, la commission du territoire cri et du territoire inuit vont travailler ensemble pour produire un rapport commun sur la partie des audiences qui va être tenue dans le territoire de la Baie James et dans la région du Nunavik. Mais les commissions, les trois, conservent cependant leur autonomie ainsi que la possibilité de produire des rapports distincts. De plus, des démarches sont en cours afin d'établir les modalités de travail avec les nations autochtones du sud du Québec.

135 Quant à la phase de questionnement et d'information, cette seconde phase permettra au public et à la commission de s'informer sur les enjeux qui auront été soulevés durant la phase actuelle de préconsultation en adressant cette fois les questions que le public nous aura adressées aux personnes-ressources des ministères et organismes publics et aux spécialistes que nous aurons invités pour tirer au clair ces questions. La commission tiendra aussi des séances thématiques afin d'approfondir des sujets plus particuliers.

145 Cette seconde phase de nos travaux va s'amorcer au début de septembre et cette partie de nos travaux va se tenir principalement à Montréal et à Québec compte tenu du grand nombre de personnes qui vont graviter à ce moment-là autour mais la commission les amorcera d'abord en territoire cri et inuit. Les échanges qu'on aura avec les spécialistes et les personnes-ressources pourront être suivis en direct grâce à la webdiffusion des séances sur le site du BAPE. Les questions des participants de tout le Québec pourront être alors adressées à la commission par courriel lorsque la commission siégera avec les spécialistes et les personnes-ressources des ministères et des organismes publics. En somme, vous pourrez suivre les débats qu'on aura avec les spécialistes et si vous avez des questions, nous les adresser par internet.

155 La phase de présentation des mémoires qui sera la dernière, au cours de cette phase, les citoyens et les groupes, les associations, les entreprises, les industries et les institutions publiques qui désirent faire connaître à la commission leurs opinions sur les enjeux du mandat pourront le

160 faire sous forme de mémoire, en indiquant à la commission s'ils souhaitent le présenter de façon publique. Tous pourront aussi ne faire qu'une présentation verbale. Enfin, il sera aussi possible de déposer un mémoire sans le présenter de façon publique.

165 La tenue des séances publiques au Québec méridional, dans le sud du Québec, permettra à notre commission d'entendre les mémoires qui nous seront présentés et notre commission participera aussi dans les territoires nordiques à des séances conjointes avec les commissions cris et inuits. Donc vous voyez, c'est un énorme plan de travail qu'on a devant nous.

170 Quant à notre rapport, le rapport de la commission faisant état de ses constats et de son analyse ainsi que les chapitres conjoints portant sur les enjeux visés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois sera remis au ministre, comme je vous l'ai dit au début, au plus tard le 20 mai 2015. Par la suite, le ministre aura soixante jours pour le rendre public.

175 Nos règles. Au cours de nos travaux, la commission entend faire preuve de la plus grande ouverture possible dans le respect des personnes et des institutions ainsi que dans le respect de son mandat qui porte sur les enjeux de la filière uranifère. Afin d'assurer une participation équitable à tout le monde, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarque désobligeante, ou d'attitudes méprisantes. Les règles de nos audiences sont d'ailleurs disponibles dans un document qui est accessible à l'arrière de la salle ainsi que sur notre site web.

180 Ce qui est dit en audience comme ce soir est enregistré et les transcriptions, le mot à mot si vous voulez de ce qui se dit ce soir sera disponible sur le site web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une semaine après chaque semaine de séances publiques. Aussi, la webdiffusion et la version vidéo des séances publiques sur notre site restera accessible en différé jusqu'à un mois après la publication du rapport de notre commission. En somme, n'importe qui pourra se référer à la séance de ce soir en allant la faire rejouer sur internet, si vous avez besoin, ou vous pourrez consulter la transcription de cette séance.

190 Enfin, notre site web s'enrichira progressivement de documents et des réponses que les personnes-ressources et les spécialistes vont fournir à la commission, et une section sera réservée aux documents que le public voudra bien nous faire parvenir.

195 Enfin, la commission entend concentrer son travail – c'est important de le noter – sur les enjeux de l'exploration et de l'exploitation de l'uranium et non pas sur les enjeux de la production d'énergie nucléaire, de l'armement nucléaire ou de la gestion des déchets des centrales nucléaires. Certes, on pourra référer à ces aspects si quelqu'un entend les aborder dans le cadre de préoccupations éthiques ou politiques au sens large du terme. Mais il n'appartient pas à la

commission de se pencher sur les enjeux de l'énergie nucléaire et d'en évaluer les impacts. C'est un sujet qui déborde complètement celui qui nous est confié.

200

Passons maintenant au programme de la soirée. Alors on va commencer cette soirée par vous présenter une synthèse vidéo du document qui a été produit par DIVEX dont je vous ai parlé au début, qui a été produit à la demande des deux ministères de l'Environnement et des Ressources naturelles. Cette présentation sera suivie d'une pause d'environ dix minutes au cours de laquelle vous pourrez vous inscrire au registre à l'arrière en vous adressant à madame Bourdages afin de nous faire part de vos préoccupations quand on reprendra ensemble.

205

Chacun disposera d'environ quinze minutes pour sa présentation puis ça se pourrait que les commissaires vous posent des questions pour clarifier davantage ou mieux comprendre les aspects que vous auriez soulevés. Cette règle permettra, je pense, au plus grand nombre de se faire entendre.

210

La commission recevra durant la tenue des séances publiques, et ça, jusqu'au 11 juillet, les préoccupations qui lui seront acheminées, si jamais quelqu'un a oublié quelque chose ou veut l'ajouter, vous aurez jusqu'au 11 juillet pour le faire en utilisant un formulaire qui est en ligne sur le site web du BAPE. Alors vous pourriez soit l'utiliser par courriel ou par courrier, ceci afin de permettre aux personnes qui n'auraient pas pu se manifester ce soir dans les séances publiques de le faire ultérieurement.

215

Un participant qui désire donner une information ou déposer un document durant l'audience de ce soir mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut s'adresser à notre coordonnatrice à l'arrière qui se chargera de vérifier si la chose est légalement possible. Dans le cas où, enfin, vous souhaiteriez déposer un document ou une référence à un document, la commission examinera le contenu comme elle le fait pour tous les documents qu'elle examine et elle décidera si oui ou non elle accepte de le déposer sur le site public du BAPE.

220

225

Alors je tiens à vous souligner en fin de compte que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens. Elle met à votre disposition un questionnaire que vous aurez sans doute trouvé sur votre chaise afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous invite donc à bien vouloir le remplir et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle après la séance de ce soir.

230

Alors j'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche, monsieur Jean Roberge, un de nos analystes. À l'arrière de la salle, notre conseillère en communication, madame Bourdages, et notre coordonnatrice, madame Rita Leblanc. Et madame Yolande Teasdale qui assure le travail de sténotypie. Et du Centre des services partagés, on a

235

deux fidèles : messieurs Grenier et Filteau et il ne faut pas oublier notre ami, Pierre Dufour, notre responsable de l'informatique au BAPE qui gère la webdiffusion de nos séances.

240 Alors donc je vous remercie de votre attention. Je vous invite à vous inscrire au registre et si vous le voulez, pour mettre la table sur la question, on va vous passer le document produit par DIVEX en résumé qui va vous donner un aperçu du document de 150 pages que vous pouvez consulter sur internet, si vous voulez plus d'information.

245 Alors, Pierre, on peut y aller?

250 **VISIONNEMENT DE LA VIDÉO PORTANT SUR
L'ÉTAT DES CONNAISSANCES, LES IMPACTS ET LES MESURES D'ATTÉNUATION DE
L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES GISEMENTS D'URANIUM SUR LE
TERRITOIRE QUÉBÉCOIS**

255 **LE PRÉSIDENT :**

Alors voilà. La table est mise comme on pourrait dire. Je vous propose de prendre, comme je l'avais annoncé au début, une pause d'environ dix minutes. Vous pouvez vous procurer du café à l'arrière et on revient dans dix minutes. Ceux qui veulent venir s'adresser à la commission, vous vous inscrivez, si ce n'est pas déjà fait, à l'arrière, et on prendra les interventions dans l'ordre des inscriptions au retour de la pause. Alors voilà.

265 **SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

270 **REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
FRANÇOIS LAPIERRE**

LE PRÉSIDENT :

275 Mesdames et Messieurs, si vous voulez bien reprendre vos places. On va reprendre l'audience. Alors j'appellerais la première personne qui s'est inscrite, monsieur François Lapierre.

Monsieur Lapierre? D'accord. S'il vous plaît. Monsieur, est-ce que vous en avez déposé une copie au secrétariat? Ça peut être fait tout à l'heure, vous savez.

280 **M. FRANÇOIS LAPIERRE :**

D'accord.

285 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord? Alors Monsieur Lapierre, on vous écoute. Allez-y, bonsoir!

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

290 Merci, bonsoir! Donc je vous remercie de nous recevoir ici à Mont-Laurier, capitale régionale des Hautes-Laurentides.

LE PRÉSIDENT :

295 C'est plutôt nous qui devrions vous remercier de nous accueillir à Mont-Laurier.

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

300 Merci. Parce que dans la région de Mont-Laurier, c'est effectivement une des régions qui a été beaucoup explorée pour l'uranium.

305 Moi, je m'appelle François Lapierre, je suis membre de l'Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides et je suis assez familier sur ce dossier-là parce que déjà en 1978, j'avais publié un article sur le sujet qui s'appelait : *L'uranium dans les Hautes-Laurentides*, en collaboration avec monsieur Pierre Borduas qui était à l'époque journaliste et qui est devenu par la suite le premier directeur général de la MRC d'Antoine-Labelle.

310 Donc à l'époque en 1978, suite à la publication de cet article dans la revue *Le temps fou*, c'était à l'époque où la MRC d'Antoine-Labelle a implanté son premier schéma d'aménagement du territoire. Je crois que c'est un des premiers de toute la province de Québec. À cette époque-là, le conseil des maires avait décidé qu'il bannirait l'exploration et l'exploitation d'uranium dans notre région parce que c'était incompatible avec le développement qu'on voulait y faire. Et ils ont donc inscrit ça dans le schéma d'aménagement. Malheureusement, le ministère des Ressources naturelles est venu leur dire que ça dépassait leur juridiction, que ça relevait de la *Loi sur les mines* et donc on voit là un des effets de la *Loi sur les mines* et de la prédominance du droit minier sur le droit municipal et sur le droit de l'environnement.

315

320 Donc en 2006, quelques années plus tard, on a réalisé qu'il y avait à nouveau de l'exploration d'uranium et il s'est mobilisé un comité, le Comité uranium de Labelle où environ une quarantaine de personnes se sont réunies régulièrement pendant quelques années et où on a premièrement écrit une pétition qu'on a fait signer, qu'on a réussi à faire signer par environ 700 personnes. Cette pétition-là a été déposée à l'Assemblée nationale par notre député, monsieur Sylvain Pagé, le député de Labelle.

325 Suite à ça, on est allé chercher des appuis auprès de différents groupes et municipalités. Vous avez une liste dans mon document ici de toute une série de municipalités qui ont appuyé la demande de moratoire. Dans notre région, je vais vous nommer juste la Municipalité de Rivière-Rouge, la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, de Lac-Saint-Paul, de Ferme-Neuve, de Lac-du-Cerf, de Lac Supérieur. Il y a toute une série d'organismes aussi qui ont appuyé, entre autres la MRC d'Antoine-Labelle et aussi la Commission des ressources naturelles et du territoire, le Conseil régional de l'environnement et tout dernièrement, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement aussi a pris clairement position contre l'exploration de l'uranium au Québec.

335 Dans ses démarches, l'Association de protection de l'environnement s'est jointe à la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine et toute une série de groupes se sont mis à émerger un peu partout dans la province. Je peux vous en nommer quelques-uns. Il y a le Mouvement sortons le Québec du nucléaire; le Conseil des jeunes Cris de Mistissini; Environnement Vert plus de Baie-des-Chaleurs; la Société pour la nature et les parcs; le Mouvement vert Mauricie; MiningWatch; Minganie sans uranium; la Coalition Cri (en cri) ; l'Institut du développement durable des Premières-Nations du Québec et du Labrador; l'Association canadienne des médecins pour l'environnement; Centriçoises et Mauriciennes pour le déclassé du nucléaire; Nature Québec; le Regroupement pour la surveillance du nucléaire; le Réseau québécois des groupes écologistes; la Coalition de l'Ouest du Québec contre l'exploration de l'uranium; les Artistes pour la paix; le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement; Greenpeace; Société pour vaincre la pollution.

340
345
350 Donc on voit qu'on a un vaste appui. On pourrait dire qu'il y a plusieurs centaines de milliers de citoyens qui appuient la demande de moratoire contre le développement de l'uranium. Donc on voit que cette filière ne jouit pas de l'acceptabilité sociale qui est requise pour être conforme aux lois sur l'environnement.

355 L'acceptabilité sociale, ce n'est pas quelque chose qu'on peut nier. L'acceptabilité sociale, ça se fait avec un consentement libre et éclairé, chose qui n'existe pas toujours. Il y a eu plusieurs commissions qui se sont penchées sur la question. Entre autres, on peut donner l'exemple du projet Matoush à la Baie James. Les Cris ont déclaré d'une façon unilatérale que sur leur territoire, il n'y aurait pas d'uranium. Ils ont déclaré un moratoire.

360 Malgré cela, le promoteur, la compagnie Strateco continue à dire que les Cris, s'ils sont contre le projet, c'est parce qu'ils n'ont pas compris, c'est parce qu'on ne les a pas assez informés. En fait, on voit que c'est une manœuvre pour essayer de rentrer de force un projet dont on ne veut pas.

365 Donc pourquoi que dans notre région il y a eu une mobilisation? C'est qu'en 2007, on s'est rendu compte que sur le site de la compagnie Nova Uranium, qui est un des promoteurs de l'exploration de l'uranium dans la région, ils nous ont dit qu'ils avaient ciblé – je vais vous lire tel quel ce qui est écrit : « *Le présent projet est situé dans une juridiction bienveillante à l'exploration minière...* » Juste là, ça nous a fait sauter un peu. C'est vrai qu'on a des mines de graphite mais de là à vouloir avoir de l'uranium, c'est deux. Il n'y a personne qui nous avait consultés en tout cas avant de dire ça. « *... sur un territoire facile à exploiter, disposant d'un excellent accès routier et d'infrastructures hydroélectriques importantes à proximité. Nous ciblons une exploitation de mine à ciel ouvert à Mont-Laurier et nous sommes heureux d'avoir trouvé une grande insertion de surface de qualité supérieure à plusieurs endroits sur la vaste propriété.* »

375 Nous, quand ils nous disent qu'ils veulent faire une mine à ciel ouvert, ça nous fait sursauter d'autant plus parce qu'on sait qu'à ciel ouvert, il y a un beaucoup plus grand dégagement de gaz radon entre autres puis de poussières comparativement à si c'était une mine souterraine. Et on sait que partout sur la planète où il y a eu un tel développement, ça a été un gâchis total, autant au niveau de la santé des habitants que pour ce qui est de l'environnement.

380 Qu'on pense à la France, à la Saskatchewan, à l'Ontario, au Nouveau-Mexique, au Niger, à l'Inde, je pourrais aussi rajouter l'Australie, partout dans toutes ces régions-là, on voit des cortèges de fausses-couches, de malformations congénitales, de cancers, etc. Et c'est facile à comprendre.

385 Comme par exemple dans notre région, on fait affaire à des faibles teneurs. C'est un peu comme à Malartic pour l'or. C'est une mine de fort tonnage et faible teneur. Parce que les teneurs en uranium découvertes dans la région sont de l'ordre de 0,02 %. C'est donc dire que 99,98 % du minerai traité va être un déchet minier qui est radioactif, qui est beaucoup plus radioactif même que le *yellowcake* qu'on extrait. C'était d'ailleurs mentionné dans votre présentation et ça, ces déchets-là devront être confinés dans des digues pour être à l'abri des intempéries et on sait que les intempéries, il y en a de plus en plus avec le réchauffement climatique.

390 Et ça, ça devrait être confiné pour l'éternité. Pourquoi pour l'éternité? Parce que l'uranium en se dégradant, on l'a vu tantôt, il y a toute une série de désintégrations et tout au long du processus de désintégration, il y a différents isotopes radioactifs qui se créent dont entre autres le radon qu'on peut respirer dans nos caves si c'est mal ventilé, mais aussi le thorium 230 dont la demi-vie est de 76 000 ans.

400 Donc ça veut dire que dans 76 000 ans, la moitié du stock de thorium qui est dans les déchets va être détruite, va être désintégrée, mais il en reste encore la moitié. 76 000 ans encore plus tard, c'est l'autre moitié. Donc 76 000 ans à 76 000 ans à 76 000 ans, on pense que c'est autour d'un million d'années que ça prend avant que la radioactivité disparaisse complètement. Comment on va faire pour contrôler dans des digues des matériaux pendant un million d'années?

405 Nos ingénieurs civils sont capables de signer des ouvrages pour 50 ans, pour 100 ans peut-être. Mais est-ce qu'ils sont capables de nous garantir que dans 500 ans, il n'y aura pas de problème? C'est impossible. Dire qu'on est capable de faire ça, c'est de faire de la désinformation ou c'est de pelleter en avant les problèmes en disant : « Les prochaines générations vont nous arranger ça. » Il faudrait avoir une foi aveugle en la science.

410 Donc étant donné que dans notre région, ce développement-là se passe dans le bassin versant de la rivière du Lièvre, s'il y avait bris de digue ou peu importe de quelle façon on pourrait tenter de confiner ces matériaux-là, tôt ou tard, ça va finir par se ramasser dans la rivière du Lièvre, donc contaminer tout le bassin versant de la Lièvre.

415 On est dans une période de préconsultation. Donc nous, ce qu'on vous suggère comme mandat principal à étudier pour cette commission, ça serait que la commission devrait donc être en mesure de démontrer hors de tout doute que les compagnies minières d'uranium sont en parfait contrôle pour l'éternité du confinement des déchets radioactifs.

420 Une autre façon de le dire, comme qu'il a été fait par monsieur Pierre Jasmin, le vice-président des Artistes pour la paix, lors des audiences de mardi passé à Montréal, il a écrit : « *Nous exigeons que ce moratoire ne soit levé qu'à la condition expresse qu'une solution écologique soit trouvée pour se débarrasser des résidus nucléaires, ce que personne a réussi à faire en 100 ans d'expérience à partir des matériaux irradiés.* »

425 Si cela s'avérait impossible à démontrer, la commission n'aura d'autre possibilité que de recommander un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium, comme l'ont fait l'État de la Virginie et deux provinces canadiennes, telles que la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique.

430 Nous prétendons que l'industrie nucléaire dont les mines d'uranium sont le premier maillon de la chaîne nucléaire est incapable de gérer ses déchets radioactifs pour l'éternité. Je vous remercie beaucoup.

435 Pour compléter, j'ai laissé quelques références dans le texte ainsi que quelques autres documents qui pourraient être consultés avantageusement par votre commission. Et ce document-

là est disponible aussi en ligne sur le site de l'APEHL, apehl.ca. Donc si vous allez chercher la version électronique du document, vous allez avoir accès à tous les hyperliens.

440 Donc je vous remercie beaucoup. Bonsoir! Je ne sais pas si vous aviez des questions?

(APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE)

LE PRÉSIDENT :

445 Je préférerais qu'il n'y ait pas de manifestation comme ça. On avait dit que normalement, on voudrait que ça se passe dans un calme plus grand.

450 On aurait certainement des questions à vous poser. Est-ce que mes collègues veulent commencer? Michèle, allez-y.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

455 Bonsoir, Monsieur! Tout à l'heure, vous nous avez mentionné que du côté de la MRC dans son premier schéma d'aménagement, on avait cherché à bannir de façon définitive toute exploitation et exploration de l'uranium.

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

460 Oui.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Ça vous a été refusé dans le premier schéma. Ça a été...

465 **M. FRANÇOIS LAPIERRE :**

Non, ça n'a pas été refusé. Ça a été mis dans le schéma mais c'est par la suite, la MRC s'est vue dans l'obligation de le retirer.

470 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

D'accord. Il y a eu un processus de révision, deuxième schéma. Est-ce qu'il y a eu une deuxième tentative?

475 **M. FRANÇOIS LAPIERRE :**

Non. Non, tant que – on sait que la *Loi sur les mines* est ainsi faite, on n’y peut rien tant qu’on ne changera pas la loi.

480 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Puis avec la venue de la nouvelle *Loi sur les mines* qui cherche à ouvrir certaines pistes pour permettre aux MRC ou aux municipalités de soustraire certains terrains, est-ce qu’il y a des démarches dans ce sens-là que vous savez être entreprises?

485 **M. FRANÇOIS LAPIERRE :**

490 Bien, je discutais tantôt avec madame la directrice de la MRC, puis elle me disait que l’article de la loi, de la nouvelle *Loi sur les mines* qui fait que les municipalités pourraient avoir leur mot à dire dans la décision d’ouvrir ou non des mines dans un territoire urbanisé, malheureusement, cet article de la loi n’est pas en vigueur.

495 Et aussi, il faut comprendre que là, on parle dans le territoire urbanisé. C’est sûr que s’il y avait une mine d’uranium, elle ne serait pas dans Mont-Laurier, elle va être à peu près à 100 kilomètres au nord d’ici. Donc ça ne serait pas applicable vraiment.

500 Si on parle de la *Loi sur les mines* par contre, je peux ouvrir une parenthèse. Dans les différents projets de réforme de *Loi sur les mines*, le gouvernement libéral de l’époque avait décidé d’introduire un article qui rendrait obligatoire les déclarations pour toute trouvaille d’uranium supérieure à 0,05 %. Nous, on a toujours prétendu que c’était de la poudre aux yeux cet article-là, parce que la plupart des découvertes se font lors de teneurs de 0,02, 0,01 %. Donc toutes ces trouvailles-là passaient sous le radar.

505 Puis par contre, dans la nouvelle – la dernière mouture de la loi qui a été adoptée quelques mois avant les élections, ils ont monté la teneur obligatoire de déclaration, ils l’ont montée à 0,1 %. Donc ils ont doublé ce que les libéraux demandaient. Donc on ne comprend pas trop où ce qu’ils s’en vont avec ça. Est-ce que c’est pour permettre l’exploitation de mine de terres rares ou de lithium? On se le demande, mais en tout cas, on trouve qu’on marche – on ne va pas dans la bonne direction avec cette...

510

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

515 Vous m'ouvrez une porte en parlant des mines de terres rares et des mines de lithium. Notre mandat porte spécifiquement sur l'exploitation et l'exploration des mines d'uranium mais on sait qu'il peut y avoir des traces de ces produits-là dans d'autres types de gisement.

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

520 Oui.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

525 C'est quoi votre position par rapport – mettons qu'il y aurait une mine de lithium qui ouvrirait sur votre territoire avec une certaine trace en uranium. C'est sûr qu'il faut les gérer, ces déchets-là, mais ça serait quoi à ce moment-là la position de votre regroupement ou de la région ici que vous représentez?

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

530 Bien, c'est sûr qu'il faudrait étudier le cas. C'est un peu ce qui se passe dans le nord du Témiscamingue présentement. Il y a un projet d'exploration de terres rares là-bas que je crois qu'il va y avoir un BAPE là-dessus d'ailleurs. Bien, c'est sûr qu'il va falloir savoir c'est quoi les teneurs en radioactivité puis il va falloir qu'ils nous démontrent comment ils vont faire pour endiguer les déchets miniers. C'est sûr qu'ils ne peuvent pas laisser ça à l'air libre puis en contact avec l'eau des ruisseaux qui s'en vont dans les rivières, etc.

535

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

540 Donc advenant qu'il y ait une manière de gérer, on sait que c'est des déchets particuliers, les quantités seraient différentes, à ce moment-là, il pourrait y avoir une ouverture à l'exploitation d'autres types de gisement?

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

545 C'est à voir.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

550 C'est à voir.

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

555 C'est sûr qu'on a besoin des terres rares pour développer les aimants, pour faire des éoliennes, pour faire des capteurs solaires, s'en aller vers les énergies renouvelables. On a d'une certaine manière besoin des terres rares mais à quel prix? C'est ça qu'il faut savoir.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

560 Je vous remercie. C'est tout pour moi.

M. JOSEPH ZAHED, commissaire :

En fait, tout d'abord, un petit commentaire.

565 **M. FRANÇOIS LAPIERRE :**

Oui.

M. JOSEPH ZAHED, commissaire :

570 Vous recommandez que le principal mandat de la commission devrait être de démontrer hors de tout doute que les compagnies minières d'uranium sont en parfait contrôle. Je voulais juste vous dire, je pense que le président a été très clair sur notre mandat. Nous, la commission ne peut pas avoir comme mandat de démontrer quelque chose. La commission, elle a pour responsabilité d'étudier, d'analyser et de faire des recommandations. La démonstration devrait venir par les ateliers, par les études, s'il y a démonstration, mais ça ne sera pas l'objectif de la commission de démontrer une telle chose. L'objectif, c'est d'étudier puis de voir qu'est-ce qu'il en est.

575

Maintenant – c'était juste une précision – je reviens sur un terme que vous utilisez dans votre mémoire à l'égard notamment de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire.

580

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

Oui.

585

M. JOSEPH ZAHED, commissaire :

Vous indiquez à la page 5 : « *Le lavage vert de l'industrie minière et de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire* ».

590

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

Oui.

595 **M. JOSEPH ZAHED, commissaire :**

Pourriez-vous élaborer un peu là-dessus? Qu'est-ce que vous entendez par « *le lavage vert* »?

600 **M. FRANÇOIS LAPIERRE :**

En tout cas, la Commission canadienne de la sûreté nucléaire, à toutes les fois qu'on les a rencontrés, en fait, les instances, on a toujours eu l'impression qu'ils étaient pro mine, qu'ils étaient pro nucléaire. On n'avait pas l'impression qu'ils avaient une attitude indépendante. Que ce soit dans toutes les situations, on a vu ça. C'est toujours – c'est comme un *rubber stamp* de l'industrie nucléaire, c'est la Commission canadienne de sûreté nucléaire. La seule qui s'est tenue debout, c'est l'ancienne présidente qui s'est fait mettre dehors par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Canada parce qu'elle voulait qu'on ferme la centrale nucléaire de Chalk River parce qu'elle était trop dangereuse, puis pour la remercier de son bon travail, on l'a mise dehors.

610 **M. JOSEPH ZAHED, commissaire :**

Une dernière question. Avant d'aborder cette question-là, donc pour vous, dans les ateliers dans la deuxième phase que la commission va organiser, toutes les informations qui viendraient de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire, vous allez mettre un bémol là-dessus?

620 **M. FRANÇOIS LAPIERRE :**

On va les étudier avec grande rigueur.

M. JOSEPH ZAHED, commissaire :

C'est-à-dire?

625 **M. FRANÇOIS LAPIERRE :**

C'est-à-dire que s'il y a des faussetés, on va les dénoncer.

630 **M. JOSEPH ZAHED, commissaire :**

O.K. Parce qu'en fait, je comprends très bien. Et j'arrive avec un de vos paragraphes qui arrive un petit peu à des conclusions un peu différentes du rapport de l'Institut national de santé public. Vous, vous indiquez entre autres qu'il y a eu des épidémies de fausses-couches, de déformations congénitales, de cancers alors que les principales conclusions de l'INSPQ – l'Institut national de santé publique – divergent un peu des vôtres. Vous, j'ai vu que certaines parties de votre document sont référencées.

640 Est-ce que cette partie-là est référencée? Est-ce que vous pouvez déposer des documents où vous avez pris cette information?

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

645 Mais pas tout. Il y a des choses qui viennent du docteur Imbeault quand il y a eu la commission à Sept-Îles sur la question. Lui, il nous a amené une étude assez poussée sur les cas de contamination qui avait eu lieu en Inde. Au Niger, j'ai lu souvent des textes là-dessus. Par contre, si vous voyez dans les références, je fais référence à un document de MiningWatch que monsieur Ramsey Hart, leur porte-parole, est allé – a fait partie de la délégation québécoise qui est allée étudier les mines d'uranium en Saskatchewan, puis ils ont rencontré les Premières Nations là-bas et il y a eu des témoignages d'effectivement qu'il y avait eu beaucoup de cancers, de déformations congénitales. Vous pourrez lire ça.

655 Il faut dire aussi que ce n'est pas juste les mines d'uranium qui font des dégâts au niveau des déformations congénitales. Il y a aussi tout l'uranium appauvri qu'on retrouve dans l'armement qui a été utilisé en Iran, en Irak, au Kosovo. Dans tous ces endroits-là où on a utilisé des obus à l'uranium appauvri, on a exposé les populations à de la radioactivité qui ont eu des effets dévastateurs.

660 **M. JOSEPH ZAHED, commissaire :**

Pour un type d'exposition, je peux comprendre, mais quand dans la présentation de tout à l'heure la Commission canadienne de sûreté nucléaire indique – et l'INSPQ, le rapport de l'INSPQ – indique que pour les résidents riverains, donc ceux qui vivent proches d'une mine d'uranium, il n'y a pas d'évidence à l'effet que ça entraîne des effets sur la santé, vous mettez en doute cette information?

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

670 Moi, je pense que c'est difficile à démontrer. Les experts, c'est une bataille d'experts rendu
là. C'est la même chose autour des centrales nucléaires. Il y en a qui disent qu'il n'y a pas d'impact
puis d'autres disent qu'il y en a beaucoup. Vous avez rencontré le docteur Notebaert qui vous a
sûrement bien expliqué plus que moi je serais capable de le faire. C'est ça.

M. JOSEPH ZAHED, commissaire :

675 Je termine en disant ça. Est-ce que je vous résume bien en disant qu'il y a deux grandes
préoccupations, deux grandes craintes : c'est des craintes relatives à la santé et des craintes
relatives à la gestion des résidus?

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

680 Oui, ça va ensemble. La gestion des résidus, c'est la crainte de base. S'il y a une mauvaise
gestion des résidus, il y a une crainte pour la santé.

M. JOSEPH ZAHED, commissaire :

685 D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

690 Une question à mon tour. Le troisième paragraphe à la fin de votre mémoire, vous dites,
comme le vice-président des Artistes pour la paix, que vous ne voyez pas la pertinence de lever un
moratoire si on n'a pas trouvé un moyen de se débarrasser des résidus nucléaires. Mais est-ce
que vous faites une différence entre les résidus nucléaires – parce que dans le moment au
695 Québec, il y en a à Gentilly mais c'est tout – mais ici, le dossier dont on parle, c'est des résidus
miniers.

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

700 Oui.

LE PRÉSIDENT :

705 Ce n'est pas les mêmes teneurs.

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

710 Non, ce n'est pas la même chose puis ça ne se gère pas de la même façon, c'est sûr, c'est sûr. Quelques piscines de combustibles usés, j'imagine qu'on va être capable de confiner ça à un moment donné en quelque part, on ne sait pas encore où. Aux États-Unis, ils se battent depuis des années pour savoir où qu'ils vont *dumper* ça mais ils n'ont pas trouvé encore. Ici, on n'est pas bien, bien plus avancé. Il y a une Commission canadienne que c'est son mandat de trouver le lieu où on fera un dépotoir des matériels fissiles usés.

715 C'est sûr que pour les déchets miniers le problème est beaucoup plus complexe parce qu'on fait affaire avec des montagnes et des montagnes de résidus miniers. On ne peut pas juste vitrifier ça puis envoyer ça dans une grotte quelque part. Il va falloir confiner ça sur place. C'est vraiment plus compliqué.

720 Puis voilà quelques années, l'Assemblée nationale a adopté une motion à l'unanimité de tous les partis, ils ont adopté une motion comme de quoi ils refusent que des déchets nucléaires soient rapatriés d'autres provinces pour s'en venir au Québec. Autrement dit, ils refusent que le Québec soit le dépotoir nucléaire du Canada. Donc si on a pris cet engagement-là, c'est dans un premier temps. Dans un deuxième temps, on a fermé la centrale nucléaire Gentilly-2, donc on arrête de produire des déchets nucléaires.

730 Si on vient ouvrir des mines d'uranium, on n'a rien compris là. On veut sortir du nucléaire puis là, on va aller venir créer des déchets radioactifs. On n'en a pas là, présentement. Ce n'est pas le temps de commencer. Il ne faut pas commencer ça, parce que là, si on veut sortir le nucléaire, si on veut éliminer toutes les sources de radioactivité potentiellement dangereuses dans l'environnement – c'est sûr qu'on n'a pas réglé encore le cas de Gentilly-2, ça peut peut-être prendre 50 ans avant qu'on le règle vraiment – mais ne commençons pas à ouvrir des nouvelles mines. Ça serait le monde à l'envers. Ce n'est pas la volonté du Québec de faire ça.

735 **LE PRÉSIDENT :**

Donc vous faites un lien, vous, entre les déchets nucléaires et les déchets miniers dans le sens où vous dites finalement même si l'intensité des déchets n'est pas la même, le problème au fond revient au même, pour vous.

740 **M. FRANÇOIS LAPIERRE :**

745 Peut-être pas au même mais ultimement, c'est sûr qu'il y a des propagations de radioactivité dans l'environnement qui finit par atteindre les humains, les animaux, les plantes, etc.

LE PRÉSIDENT :

750 Mais quand on fait appel à déchets miniers qui ont une demi-vie, disons, sur plusieurs milliers, des fois des dizaines de milliers d'années, est-ce que vous admettez qu'un déchet minier, plus sa désintégration est lente, plus vous avez raison, plus il va vivre longtemps, mais moins il libère.

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

755 Moins il..?

LE PRÉSIDENT :

760 Moins il libère de radioactivité parce qu'en principe, pour perdre la moitié, il perd la moitié de son activité en 70 000 ans. Ce n'est pas pareil comme s'il la perd en trois heures. En trois heures, il va dégager beaucoup plus. Alors donc, en fin de compte, le problème peut durer longtemps mais à moins d'acuité. Est-ce que...

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

765 Mais les déchets des centrales nucléaires, ils sont là pour pas mal longtemps aussi.

LE PRÉSIDENT :

770 On parle des déchets miniers.

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

775 Les déchets miniers, je ne comprends pas votre question. La radioactivité, elle va être là pour longtemps, même si le rayonnement peut être faible, il est quand même cumulable dans l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

780 D'accord.

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

785 Je veux dire, le radon, il va continuer à aller se déposer sur le lichen pour devenir du polonium ou du plomb puis les caribous puis les orignaux vont continuer à en manger, les

790 chasseurs vont en manger, puis nous-mêmes, on ne le sait pas, dans dix ans, dans vingt ans, on va peut-être pogner un cancer. On ne le sait pas si c'est à cause de la cigarette qu'ils ont fumée ou si c'est du gaz radon qu'ils ont inhalé dans leur cave ou des animaux qu'ils ont mangés ou des poissons qu'ils ont mangés. C'est un ensemble de facteurs. Est-ce qu'on veut augmenter le facteur de risque dans une région ou si on veut le diminuer? Je pense qu'il faut prendre toutes les mesures possibles pour les diminuer.

LE PRÉSIDENT :

795 Quand vous avez dit que Nova Uranium voulait ou songeait, avait songé à ouvrir un site d'exploitation à ciel ouvert près de Mont-Laurier, « près de Mont-Laurier », c'est à peu près quelle distance? Moi, je ne connais pas.

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

800 Une centaine de kilomètres, je vous dirais.

LE PRÉSIDENT :

805 D'accord.

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

810 C'est dans la région de la pourvoirie Mekoos au nord de la Municipalité de Lac-Saint-Paul.

LE PRÉSIDENT :

815 Est-ce que les pourvoyeurs dans la région, les ZEC qui sont dans les territoires, qui sont très utilisées dans le coin, est-ce qu'ils ont déjà réagi d'une façon quelconque à la présence de ces projets?

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

820 Oui, absolument. J'essaie de trouver l'acronyme, la Régionale des ZEC des Hautes-Laurentides a appuyé notre demande de moratoire.

LE PRÉSIDENT :

825 D'accord. Et puis les pourvoyeurs, avez-vous une idée?

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

830 Je ne le sais pas exactement mais j'ai déjà discuté avec ces gens-là, puis c'est sûr que ça les inquiétait. C'est sûr que quand on lui disait : « Il n'y en a pas trop dans ton coin », il était bien content.

LE PRÉSIDENT :

835 Il avait moins d'inquiétude.

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

Oui, c'est ça.

840 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

845 Parce que j'ai déjà vu, moi, comme au Mekoos, la pourvoirie au Mekoos, je connais des gens, moi, qui ont refusé d'aller chasser là parce que, à côté de là, il y avait des claims d'uranium puis que la compagnie avait foré puis avait laissé des carottes là. Eux autres, ça ne leur tente plus d'aller chasser là.

850 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Ça rejoint ma dernière question parce que je voulais comprendre votre définition de « l'acceptabilité sociale » dont vous avez parlé en tout début de votre présentation.

855 Vous dites, au fond, c'est une question de consentement libre et éclairé. Mais où vous voyez la frontière entre ce qui peut être une vision d'un groupe qui, lui, est plus informé, éclairé, et parfois dans une région, parce que vous savez que le problème se pose dans ces termes-là, une autre partie de la population qui, elle, va vouloir des retombées économiques, où vous voyez l'acceptabilité sociale? Est-ce qu'il n'y en a pas qui vont vous dire que l'acceptabilité sociale, c'est d'avoir aussi des emplois? Comment vous voyez l'équilibre entre ces deux questions?

860

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

865 C'est un équilibre qui est difficile. On le voit dans l'exemple du film de monsieur Dominic
Champagne sur *Anticosti : le pétrole extrême*. C'en est un autre bel exemple. C'est sûr qu'il va y
avoir des gens intéressés à se trouver une job de mineur dans une mine qui va durer dix ans peut-
être, sauf que la MRC puis les municipalités, ce n'est pas pendant dix ans qu'ils vont devoir subir
ça. Ils vont peut-être avoir des retombées économiques pendant dix ans pour les taxes, tout ça,
870 mais après là, c'est pour toujours qu'ils vont avoir à gérer ça.

Puis dans ma tête à moi, une compagnie uranifère ne devrait jamais recevoir ce qu'ils
appellent, ce que vous nommiez tantôt, un certificat d'abandon je crois qu'ils appellent? Dans ma
tête, c'est inconcevable qu'on abandonne une mine d'uranium. Il faudra toujours que ce soit
875 monitoré. Ça devrait être les minières. Si on exigeait ça des minières, il n'y a pas personne qui
trouverait que c'est rentable d'exploiter ça. Parce qu'ils seraient obligés d'avoir des fonds de
réserve incommensurables. Déjà là qu'on les oblige à restaurer à 100 %, c'est déjà ça. On a pour
plusieurs milliards de dégâts pour les sites orphelins au Québec. Déjà là, avec la nouvelle loi, on
les oblige à restaurer à 100 % puis à avoir des réserves, mais c'est bien beau si c'est restauré
880 mais c'est restaurer maintenant. Dans 50 ans, ça va être dans quel état? Dans 100 ans, ça va être
dans quel état? Il va y avoir encore des humains sur la planète, on peut espérer.

LE PRÉSIDENT :

885 Si je comprends bien, cette facture-là, pour vous, ne devrait pas revenir aux générations
suivantes ni aux corps publics. Si c'est le privé qui...

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

890 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

895 Vous voyez la question.

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

900 C'est ça, exactement. Ça devrait être le privé et dans ma tête, ils ne le feront jamais parce
que ça ne serait pas rentable pour eux de le faire.

LE PRÉSIDENT :

Si ça ne se fait pas, c'est parce que les règles de gouvernance ne sont pas assez strictes ou si c'est parce que ça vous semble impossible d'atteindre cet objectif?

905

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

Mais c'est parce que c'est de l'uranium. Si c'était pour gérer une affaire qui se neutralise en quelques années, ça serait bien beau, une mine de fer ou quelque chose comme ça, mais pour ce qui est de l'uranium, on ne sait pas comment est-ce que ça va évoluer la géologie, etc.

910

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Je mentionnerais en terminant, je vous remercie de votre présentation.

915

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

Ça m'a fait plaisir.

920

LE PRÉSIDENT :

Ça a été fort instructif, on a pris beaucoup de notes, je pense, sur les sujets que ça peut nous amener à examiner plus en profondeur. J'en profiterais pour dire, vu que vous avez parlé des projets possibles dans la région, que sur les cartes que vous avez au mur, c'est les dernières données, les plus à jour que fournit le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Ces cartes-là sont toutes, toutes récentes, on parle d'une semaine ou deux, et il y en a une qui donne du détail, un détail beaucoup plus précis pour votre région.

925

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

930

Est-ce que c'est disponible sur votre site?

LE PRÉSIDENT :

935

Pardon?

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

940

Est-ce qu'elles sont disponibles sur votre site?

LE PRÉSIDENT :

Je ne crois pas que ce soit – oui?

945 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Les cartes ont été déposées sur notre site, je ne me souviens pas la cote mais elles sont là. Et en réponse à une question qui a été adressée par la commission au ministère justement pour mettre à jour, et accompagnent cette carte-là, des définitions. Parce que quelque part, des fois dans le langage, on s'y perd. Alors qu'est-ce qu'un indice, à quel stade que c'est. Alors ce glossaire-là peut vous permettre de mieux comprendre quel genre de projets sont chez vous, à quel niveau d'avancement ils sont.

955 **M. FRANÇOIS LAPIERRE :**

Ça va être intéressant à aller voir. Merci.

M. JOSEPH ZAHED, commissaire :

960 Je peux juste vous poser une dernière question?

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

Oui.

965 **M. JOSEPH ZAHED, commissaire :**

Mon collègue a soulevé toute la problématique et la définition de l'acceptabilité sociale.

970 **M. FRANÇOIS LAPIERRE :**

Oui.

975 **M. JOSEPH ZAHED, commissaire :**

Je voulais savoir, je comprends que dans un monde idéal, l'acceptabilité, c'est ce que le monde veut, c'est ce que le monde décide. Mais de façon plus pragmatique, plus opérationnelle, à qui reviendrait la responsabilité de décider oui ou non de l'implantation, de donner le feu vert de l'implantation ou pas d'une mine?

980

M. FRANÇOIS LAPIERRE :

Bien, d'après moi, ça devrait être aux MRC.

985 **M. JOSEPH ZAHED, commissaire :**

La MRC. Merci.

990 **M. FRANÇOIS LAPIERRE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

995 Alors j'appellerai l'intervenant suivant, monsieur Jean Gascon. Bonsoir, Monsieur Gascon!

JEAN GASCON

1000

M. JEAN GASCON :

1005 Bonsoir! Bonsoir, Madame! Moi, je suis Jean Gascon, je suis conseiller au Lac-Saint-Paul depuis cette année. On a des préoccupations par rapport aux mines, surtout aux mines d'uranium. Mais moi, je dirais qu'on peut parler de mines d'uranium mais ça va s'appliquer à tout ce que je recommanderais, moi.

1010 Je sais qu'au départ, on est comme pris avec la *Loi sur les mines*, la canadienne, j'appellerais ça la « loi bulldozer ». S'ils décident qu'ils *claiment* à une place puis qu'ils décident de creuser là, qu'il y ait du monde ou qu'il n'y ait pas de monde, on a vu récemment à Malartic, ils ont tassé une ville. Ça fait qu'il n'y a rien qui les arrête.

1015 Moi, je dis au départ, avant de faire tout projet de mine, la région visée devrait être prise en compte. Premièrement, c'est quoi la région? C'est agricole, récréatif? Comme ici, si on part de Mont-Laurier puis on s'en va à Ferme-Neuve, après ça, Mont-Saint-Michel, Sainte-Anne-du-Lac, Lac-Saint-Paul, il y a tout à peu près plus ou moins de 15 à 20 kilomètres entre chaque ville. C'est un bassin de villes. Si vous implantez une mine au milieu de ça, vous venez de toucher à la qualité de vie de milliers de personnes. Ça, c'est une chose que je déplore.

1020 On parle des poissons, que ce n'est pas dangereux, pas dangereux pour les arbres, mais la qualité de vie d'une personne qui vient s'installer – moi le premier – mais il y a beaucoup comme moi, on s'installe, on aime la nature puis du jour au lendemain, ils nous mettent une mine dans la région proche que...

1025 Moi, je peux en parler parce que j'ai été élevé à côté d'une mine à ciel ouvert à Pont-Viau, puis heureusement que ce n'était pas de l'uranium, je ne serais peut-être pas là aujourd'hui mais en tout cas. Je peux dire que la qualité de vie, elle en prend un coup. Même si j'étais à deux kilomètres de la mine, tu entendais le *drillage* continuellement. La poussière, nos mères pestaient, à tous les matins, elles étaient obligées de tout épousseter. Ils ne me feront pas croire qu'ils sont capables de contrôler la poussière qui sort de là.

1030 Récemment moi j'étais près de la mine Timcal puis ils ont fait une explosion quotidienne. Ça, c'est une autre chose, puis il y a un beau petit champignon jaune qui a monté puis qui s'est dispersé sur la région tranquillement. Ils ne peuvent pas contrôler ça. Il va falloir qu'ils dynamitent, surtout si c'est dans le granite, il y a du creusage puis du dynamitage.

1035 Ça fait que moi, ce que je voudrais, c'est que la région soit prise en compte. Puis en plus, la valeur du territoire descend, puis la valeur des maisons, tout descend. On parlait de pourvoirie tout à l'heure, qu'il y a du monde qui ne veulent pas aller là. Je n'ai pas de misère à le croire. Moi, le premier, je n'irais pas chasser à côté d'une mine, être dans ma cache toute la journée puis entendre driller à deux kilomètres.

1040 Ça fait qu'à ce moment-là, nous autres, notre grosse industrie, on est une grosse industrie agricole mais après ça, on a l'industrie touristique, on a des pourvoiries, on a des belles places mais ça ne devrait pas se faire là-dedans. Je regrette mais... Puis on devrait avoir notre mot à dire. La MRC devrait être le dernier niveau – j'ai vu plusieurs niveaux de permission qui venaient – permission, des noms longs comme ça – mais le dernier qui devrait avoir le droit de veto ou pas, ça devrait être la MRC. Autrement dit, toutes les petites villes que j'ai parlé tout à l'heure. S'ils n'en veulent pas de mine à cette place-là, bien c'est de valeur, mais ça ne rentre pas.

1045 Parce qu'on a beau nous faire les promesses qu'on voudra, avec le passé, puis on voit les mines, les mines, pour moi, c'est des grosses machines à argent. Ils jouent beaucoup sur le risque qu'ils prennent. Ils font de l'exploration puis là, ils jouent là-dessus, qu'il y a tel potentiel d'argent à sortir de là. Mais moi, dans mon livre à moi, c'est tout ce qui les intéresse. C'est l'argent qu'il y a au bout de la ligne.

1050 Puis après ça, remettre le site en état. Comment peux-tu refaire une montagne naturelle avec les arbres qu'il y avait là, puis les petits lacs que là, tu ne peux plus y aller parce qu'ils sont contaminés. Moi, je ne crois pas à ça.

1060 Moi, je dis que les mines, ça peut se faire mais pas proche comme ça des régions plus
habitées. C'est réellement essayer de – je ne vous blâme pas, vous autres – mais toute l'industrie
minière essaie de nous mettre ça beau. Ah c'est beau une mine! Vous allez avoir des jobs, puis
tout ça. Mais comme le monsieur disait, ça va être dix, quinze ans. Après ça, tu restes pris avec le
1065 trou. Puis eux autres, ils ont assez d'argent qu'ils sont capables de déclarer faillite, de repartir ça
sous un autre nom puis dire : « Ah, on n'est plus responsables. » Ça fait que là, qui est pris avec le
trou? C'est les municipalités. C'est de valeur mais tu es pris, puis ton paysage puis ta région est
détruite, puis il n'y a pas personne qui va venir t'aider, puis ce n'est pas le gouvernement qui a les
moyens de remettre ça.

1070 Moi, j'abonde dans le même sens que monsieur. Que ce soit n'importe où, une mine là, il
devrait y avoir un dépôt de fait avant pour être sûr qu'ils remettent ça en état le moins possible.
Parce que ça là, moi, je ne crois pas à ça.

1075 Et puis c'est ça. C'est à peu près ce que je voulais dire. Puis il y a une chose que je voulais
vous demander. Le BAPE comme tel, vous autres, admettons dans le meilleur des mondes, que
vous ayez fini vos consultations – puis ça, je ne vous demande pas de promesses – mais
admettons que vous en veniez à la conclusion que ça n'a pas d'allure faire des mines proche de
Mont-Laurier ou de Lac-Saint-Paul, est-ce que ça a un pouvoir ça en quelque part? Ou si c'est la
1080 maudite loi des mines canadienne qui embarque par-dessus vous autres? Est-ce que c'est
possible d'arrêter ça là?

LE PRÉSIDENT :

1085 Écoutez, le BAPE est un organisme consultatif. On n'est pas décisionnel. La Commission
canadienne de sécurité nucléaire, elle, est décisionnelle sur les projets. Mais pas le Bureau
d'audiences publiques. Le Bureau d'audiences publiques, on est là pour faire des
recommandations. Le gouvernement est libre de suivre les avis d'une commission comme la nôtre.
Par contre, le débat public qu'engendrent nos travaux, comment dire, provoque une certaine
sensibilisation et ça, ça a un poids moral et politique dans la société, comme n'importe quelle
1090 mobilisation ou prise de conscience ou débat public. Et puis, bien il va y avoir des avis d'experts,
les questions vont être creusées et le brassage d'idées global va avoir un impact. Je ne peux pas
vous dire lequel mais je ne suis pas devin, je ne peux pas vous dire ça ce soir, ça c'est sûr. On
commence l'exercice d'examen.

1095 **M. JEAN GASCON :**

 Mais si ça se rend au niveau gouvernemental, votre recommandation, le gouvernement a-t-il
pouvoir sur les mines? Si la mine décide de creuser pareil?

1100 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, le gouvernement, écoutez, peut faire appliquer la loi et puis il a tous les moyens légaux pour le faire. C'est normalement – oui, cette possibilité existe pour le gouvernement. Mais il existe déjà des lois et des règlements et vous pouvez vous-même juger de la valeur.

1105 **M. JEAN GASCON :**

1110 En tout cas, pour résumer tout ça, moi, j'aimerais beaucoup qu'on prenne compte de la population puis les humains. Je veux dire, rendre ça plus en – je n'ai rien contre les poissons mais c'est tout un ensemble. Si tu n'as plus de qualité de vie, ça détruit, ça détruit bien du monde ça. Il faut absolument que ce soit réglementé puis contingenté, puis que ça soit à des places bien définies. Que ce ne soit pas les mines qui décident où ce qu'ils vont creuser, comme ils font présentement. Ils se présentent sur ton terrain, puis ils font un *drillage*, puis ils font un claim, puis après ça, bien là, c'est parti. Je le vois sur vos cartes. Il y a déjà dans le... il y a déjà, c'est rendu
1115 quasiment sur le stade d'exploitation. Ils n'ont pas tenu compte de rien, les pourvoiries qu'il y a alentour puis tout ça. Est-ce qu'ils en ont tenu compte en quelque part à un moment donné?

LE PRÉSIDENT :

1120 Vous qui êtes dans le monde municipal, les MRC dans la région, est-ce qu'ils ont des préoccupations de cet ordre-là pour pouvoir – est-ce qu'ils aimeraient zoner, définir les endroits où on pourrait ou ne pourrait pas exploiter les mines?

M. JEAN GASCON :

1125 C'est sûr mais comme disait monsieur tout à l'heure, il y a déjà eu quelque chose de fait à ce niveau-là, mais ça a été défait par le ministère des Ressources naturelles.

LE PRÉSIDENT :

1130 Ça, je comprends.

M. JEAN GASCON :

1135 À ce moment-là, on se sent pas de pouvoir. On n'en a pas de pouvoir. La MRC, autrement dit, par rapport à une mine, ça vaut pas grand-chose. Quand même qu'on crierait, qu'on ferait des pétitions, puis qu'on serait toutes d'accord, toutes les municipalités, ça arrive au bout de la ligne, ah, là tu as un palier de gouvernement qui : « Ah non, non, vous n'avez pas juridiction là-dessus, vous autres. C'est nous autres. » Puis s'ils décident que la mine s'installe, bien là c'est de valeur,

1140 mais c'est nous autres qui est pris avec. Il faut que l'espace soit pris en compte, qu'est-ce qui se
passe sur ce territoire-là. Pas juste qu'est-ce qu'il y a en dessous de la terre là. Ça, c'est bien
important, qu'est-ce qu'il y a au-dessus. Ce que les mines ne respectent pas. Depuis qu'ils sont au
Canada, depuis qu'ils exploitent.

1145 **LE PRÉSIDENT :**

1150 Mais en 78, comme disait monsieur, sur le premier schéma d'aménagement d'après ce que
j'ai compris, le gouvernement a dit : « Je n'approuve pas ça, si cette contrainte-là est là parce que
c'est contraire à la *Loi sur les mines*. » Mais aujourd'hui, est-ce qu'au niveau de la MRC dans
laquelle vous, vous êtes, vous êtes un officier public, est-ce qu'il y a une sensibilité sur cette
question-là? Et est-ce que, si la loi le permettait, le corps public qui est la MRC, est-ce que dans
votre région, vous avez l'impression qu'on commencerait à vouloir zoner, protéger des portions du
territoire, etc. ou bien si cette préoccupation est plus dans la population qu'au niveau de la
direction de la MRC?

1155 **M. JEAN GASCON :**

1160 Si je me fie à mon expérience, tu as la population puis la MRC, mais ils n'ont pas d'outil,
parce que ça va être la même chose. Si on amène des résolutions puis qu'on amène des choses,
ils vont nous mettre la même loi que la dernière fois, puis ça va finir là. Autrement dit, on n'a pas
avancé. Il faut absolument que ce soit les MRC qui aient le pouvoir, le dernier, le dernier O.K., le
dernier permis. Puis même le premier, je dirais, pour sauver de l'argent à tout le monde.

1165 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

1170 Justement, cette commission est là pour entendre toutes les formes de demandes, y
compris celles des élus municipaux ou des élus des MRC qui peuvent venir nous demander quel
cadre – on appelle ça la gouvernance – comment on améliorerait cette gouvernance-là qui vous
donnerait sur des fondements des moyens pour modifier des choses. Maintenant, on ne peut pas
le faire à votre place.

M. JEAN GASCON :

1175 Non, non.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Il faut que les gens viennent nous exprimer ce dont ils ont besoin, puis comment ça devrait
être modifié. Justement, ça m'amène à une question. Vous dites : « Dans notre territoire, on a

1180 beaucoup d'agriculture, on a beaucoup d'agrotourisme. » D'ailleurs, je voulais féliciter la pourvoirie Mekoos qui a gagné quand même le prix québécois en tourisme, ce qui n'est pas rien.

M. JEAN GASCON :

1185 Oui.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1190 Et ça, c'est des gens qui doivent aussi avoir à nous exprimer les contraintes que ça pourrait leur amener le développement minier. Ce n'est pas à moi de le faire. C'est à eux de venir nous voir. Ça reste que les distances souvent dans les cadres légaux, c'est des outils qu'on se sert, des distances séparatrices entre des usages, des distances d'exclusion. Sur un territoire comme le vôtre, est-ce que c'est envisageable de travailler à partir de distances?

1195 C'est-à-dire, est-ce que c'est tellement occupé qu'il n'y aurait aucune zone – vous dites à deux kilomètres, la mine, quand j'étais jeune, j'entendais le dynamitage. À tant de kilomètres dans une autre circonstance, ça serait autre chose. Est-ce qu'au niveau des MRC, il y a une réflexion par rapport à des distances séparatrices puis des accommodements pour qu'il y ait des usages partagés du territoire?

1200

M. JEAN GASCON :

1205 Bien, c'est sûr qu'on commence nous autres. Il y a beaucoup de nouveaux conseils. D'ailleurs, on en parle au conseil, on en parle au maire. Quand le maire va à la Conférence des maires, c'est amené sur le sujet. Mais il va falloir pousser plus que ça parce que ça nous prend réellement je dirais un contrôle. Il faut avoir un contrôle sur notre territoire. Puis l'implantation d'une mine, que ce soit n'importe où, il faut qu'elle soit contingentée. Il faut que – avant de regarder les sols qu'il y a là puis tout ça, qu'on regarde l'humain, ce qui vit sur le sol, puis après ça, les animaux, puis là, se faire une idée, puis qu'il y ait des barèmes bien établis, dire : « Écoute, tu ne t'implanteras pas à moins de 50 kilomètres de toute ville » ou ça peut être n'importe quoi. Ça, c'est matière à discussion mais il faut que ce soit fait, sinon on va vivre des horreurs encore.

1210

1215 Parce que, être sur un claim, comme je dis toujours, être tombé sur un claim puis se faire exproprier, c'est à demi-mal. Mais si tu es de l'autre bord de la rue là, puis que tu es obligé de vivre ça le restant de tes jours parce que tu n'est pas capable de vendre ta maison, il n'y a jamais personne qui va l'acheter, ça, ce n'est pas drôle. Moi, si jamais que ça arrive, je veux être sur le claim parce que je ne veux pas être pris pour rester là le restant de mes jours à regarder ça à tous les jours.

1220 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

1225 En fait, c'est ça la question que je me posais, que je vous posais, que je vous invitais à nous répondre éventuellement en cours de toute l'année qu'on va vivre ensemble, c'est est-ce que cette réflexion-là est-elle amorcée chez vous? Puis, si oui, partagez-la nous, ça va être très utile. La question, une dernière question que j'aurais à vous poser, est-ce que c'est particulièrement pour les mines d'uranium que la difficulté d'acceptabilité est là ou si c'est pour l'ensemble des mines sur votre territoire?

1230 **M. JEAN GASCON :**

1235 Bien, c'est parce qu'il y a différents – les mines, c'est tout à peu près le même principe, les mines à ciel ouvert. Mais en plus, l'uranium, il y a une question de poussières. L'uranium imprégné dans le granite stable, ce n'est pas dangereux, mais c'est quand tu te mets à le manipuler, là à un moment donné, tu as des poussières, puis tu as bien beau avoir des mécanismes de contrôle, moi je ne crois pas à ça à 100 %. Tu vas toujours en avoir un pourcentage qui va s'en aller dans la nature, puis qui va prendre le bord de la nappe phréatique puis qui peut contaminer dix, quinze kilomètres plus loin.

1240 Le pauvre gars qui a un puits artésien, puis à un moment donné, avant qu'il s'en rende compte, son puits est contaminé, le gars va tomber malade. C'est des risques. C'est pour ça que je dis moi qu'il doit y avoir – pour une mine d'uranium – une distance encore plus grande de tout.

1245 On l'a vu dans le gaz de schiste aux États-Unis, ils disaient un kilomètre tout le tour du puits. Là c'est rendu à dix, vingt. Là, ils se rendent compte que ça va pas mal plus loin qu'ils pensaient, même qu'ils faisaient ça à 2 000 pieds de creux, ils appellent ça le *fracage*, ils se sont aperçus que ça remontait là puis là, il n'y a personne qui peut cacher ça. Mais là, ils sont pris avec ça. Ça fait que c'est ça là.

1250 Puis les mines, ce n'est pas mauvais mais il faut que ce soit encadré. Puis la mine d'uranium, elle, en plus, elle a la radioactivité. Puis comme disait le monsieur, une centrale nucléaire, ça a un volume de déchets qui va sortir de là que moi je dis il est *filtratable*. Tu n'as pas besoin – tu peux l'amener en quelque part, lui faire un bâtiment mais à un moment donné, quand tu sors des gros volumes, mais là, tu fais quoi avec ça? Il y a juste un petit pourcentage qu'ils vont exploiter puis le reste, ça reste là. Mais tu fais quoi avec ça? Tu ne peux pas faire un abri par-dessus ça. C'est sûr que quand même qu'ils nous diraient que ça va être géré, inspecté, il va mouiller là-dessus, il va y avoir des mini tornades de vent qui vont tourner là-dedans puis ça va amener... Quand même que tu mettrais une couche de terre par-dessus, ça va se laver, puis ça va s'en aller par le sous-sol.

1260 C'est ça qui fait peur au monde. Ce n'est pas qu'on veut avoir peur de tout, mais la réalité est là, on l'a tout vu. Les mines, ce qu'ils disent, c'est une chose; puis la réalité, c'est d'autre. Il y a beaucoup de – en tout cas, vous me comprenez?

LE PRÉSIDENT :

1265 Joseph?

M. JOSEPH ZAHED, commissaire :

1270 Oui. En fait, mes collègues ont posé plusieurs questions que je voulais poser mais j'aimerais renchéir avec une question parce que, et vous et votre prédécesseur, vous indiquez que la MRC devrait jouer un rôle central dans la prise de position par rapport aux décisions éventuelles pour autoriser ou pas une mine. Vous, vous allez jusqu'à dire « toutes sortes de mines ». Conceptuellement, je comprends ça très bien. Maintenant, à l'intérieur des décisions de la MRC, comment vous voyez la place que peut jouer le citoyen dans les décisions que prendrait la MRC?

1275 **M. JEAN GASCON :**

Bien, premièrement...

1280 **M. JOSEPH ZAHED, commissaire :**

Au fond, vous pourriez éventuellement être tout à fait contre un projet...

1285 **M. JEAN GASCON :**

Oui.

M. JOSEPH ZAHED, commissaire :

1290 ... alors que la MRC peut tout à fait dire : « Bien, c'est compatible avec notre schéma d'aménagement. » Donc quelle est la place qu'aurait le citoyen à l'intérieur d'un processus par lequel les MRC deviendraient les titulaires décisionnels par rapport aux mines?

1295 **M. JEAN GASCON :**

Bien, c'est toute la chaîne normale. Le citoyen peut passer par sa municipalité. Si tu as des personnes à la municipalité qui s'intéressent à ça, comme moi là, je vais en faire mais si ça va plus loin, je vais en faire des consultations populaires. Mais déjà, je peux vous dire que la grande

1300 majorité, ils ne veulent pas avoir ça dans leur cour. Mais ça, c'est un processus, ça part de la municipalité, puis là, c'est le maire qui s'en va représenter sa municipalité à la MRC.

Mais si toutes les municipalités embarquent, puis il n'est pas exclu qu'on pourrait même faire un référendum, je n'aurais rien contre ça, moi là. Puis je suis certain que ça ne passerait pas.

1305 **M. JOSEPH ZAHED, commissaire :**

Donc autrement dit, essentiellement ce que vous dites, c'est que le fonctionnement et la structure actuellement sont suffisants pour permettre à la MRC de jouer un rôle éventuel à ce niveau-là?

1310

M. JEAN GASCON :

Oui.

1315 **M. JOSEPH ZAHED, commissaire :**

D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1320

Eh bien, Monsieur Gascon, il me reste à vous remercier. Ça a été fort instructif. Voilà. J'inviterais maintenant le prochain intervenant, madame Corinne Bouchex, je crois.

1325

CORINNE BOUCHEX

Mme CORINNE BOUCHEX :

1330

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

1335

Bonsoir, Madame!

Mme CORINNE BOUCHEX :

1340 Alors moi, c'est les réflexions spontanées parce que j'ai pris connaissance de cette réunion aujourd'hui même, mais hier.

1345 Donc d'abord, je voulais dire que je me sens un petit peu comme David contre Goliath comme on dit. C'est vrai qu'en tant que citoyen, quand on voit toute justement l'organisation qui est faite autour de ça, le nombre de personnes qui s'est déplacé pour nous présenter ça et puis que nous, citoyens, on ne peut pas être nombreux, une des raisons c'est justement qui fait notre David, c'est que la plupart des gens, ils travaillent, ils ont des enfants le soir, et leur réalité, c'est que leur consentement, leur éclaircissement de la situation, c'est une dure réalité mais il ne peut pas être là parce que c'est la réalité de la vie. Je veux juste comme témoigner de cette situation que je trouve triste d'avoir, d'un côté, autant de personnel, de disponibilité, puis autant qu'on ne peut pas le recevoir.

1350 Donc à ce niveau-là, c'est ça. Je voulais savoir par rapport aux enjeux justement de la filière uranifère, quels sont les coûts qui sont engendrés au niveau du gouvernement? Je sais que vous ne pouvez pas me répondre forcément, mais c'est une réflexion à avoir tout le personnel qui doit se déplacer juste pour un Bureau d'audiences publiques et puis toutes les commissions de contrôle de mines, je voudrais savoir quel est depuis – comment dire – la demande de *claim* à l'abandon d'une mine, qu'est-ce que ça représente comme dépenses pour le gouvernement, y compris donc les bureaux d'audiences publiques, etc.

1360 Ensuite de ça, au niveau de la commission sur les enjeux de la filière uranifère, les enjeux, je ne les ai pas tous cernés. De quoi on doit parler ici? C'est quoi les enjeux auxquels on peut parler? Moi, j'en ai trois. Est-ce que vous en avez d'autres? Il y a l'énergie, l'armement, le médical. Est-ce qu'il y a d'autres intérêts pour l'autorisation du développement économique au niveau de l'uranium que ces trois enjeux-là?

1365 Par rapport à ces enjeux-là, quel est le pourcentage? Je suppose que pour l'énergie, c'est le plus, de ce que j'ai rapidement compris tantôt. L'armement, en deuxième? Médical, en deuxième? Je ne sais pas. Ça, c'est une autre réflexion par rapport aux documents qu'on a regardés. J'avais vraiment l'impression de me trouver dans un cours de science. C'était très rapide et très intense, beaucoup d'informations. Je voudrais savoir – si je n'ai pas entendu – si on peut retrouver ces informations et les réentendre plus lentement, parce que c'était assez intense à intégrer.

1375 Donc une question suite à ce développement, à part l'utilisation donc de l'uranium pour les enjeux, si c'est au niveau donc je pense de l'enjeu qui est le plus important qui est l'énergie, je voudrais savoir si – comme on dirait qu'il y a une course à l'énergie sur la planète – s'il y a un lieu où on peut trouver tous les brevets qui ont été déposés par tous les chercheurs et savants, tous les brevets possibles sur toutes les sortes d'énergie possibles.

Est-ce qu'il y a un lieu où on peut consulter cette liste de brevets là pour s'assurer qu'ils ont tous bien été étudiés. Est-ce qu'il y a une liste publique de ces brevets?

1380 L'autre chose, c'était par rapport à ce que je connais moi en tant que Française d'origine, bien que j'aie ma citoyenneté canadienne, c'est l'eau par rapport à l'exploitation de l'uranium. Je ne sais pas si c'est le cas dans les mines pour le filtrer, je vais dire, mais en tout cas, après, pour l'exploitation mais j'ai quand même cru comprendre qu'il y a une importance de l'eau puisqu'on parle des poissons et c'est ça, on est dans une zone quand même où les gens viennent pour pêcher, alors ce rapport-là, les chasseurs, etc., moi c'est celui qui m'est apparu rapidement.

1385 Je pense que j'ai fait le tour de mes réflexions que je voulais partager ce soir. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1390 Bien, je peux déjà vous donner quelques informations parmi celles que vous nous demandez mais je prends vos préoccupations comme étant des possibilités pour nous de sujets à creuser dans la deuxième phase lorsqu'on sera avec les spécialistes. En fait, on est ici pour voir quelles sont vos préoccupations et là, vous venez de nous en donner une belle liste.

1395 Mais en ce qui a trait aux coûts pour le gouvernement, écoutez, vous pouvez regarder ce que coûte, quel est le budget du ministère de l'Énergie et des Ressources, le budget du ministère de l'Environnement, je ne pense pas qu'on puisse cependant découper des tranches pour savoir exactement ce qui relève du secteur de l'uranium parce que dans le moment, il n'y en a pas, d'une part, mais on peut regarder pour le secteur minier.

1400 C'est certain que la commission va regarder quels sont les coûts pour la collectivité. Vous soulevez cette question. C'est une préoccupation importante de la commission. Est-ce que les bénéfiques pour la société sont supérieurs aux coûts? C'est sûr que c'est une question qu'on va devoir regarder. Je ne pourrais pas vous répondre maintenant. Vous nous faites état d'une préoccupation, 1405 quels sont les coûts pour la société? Je vous réponds : c'est un sujet que nous allons investiguer, d'une part.

1410 Deuxièmement, vous dites l'énergie, l'enjeu, l'armement, le médical. Ça, ce sont des sujets sur lesquels on ne va pas se prononcer, c'est en dehors de notre mandat. Nous, c'est l'exploration et l'exploitation. Vous savez, une province par exemple comme la Saskatchewan, je ne veux pas argumenter là-dessus, mais c'est le deuxième plus gros producteur mondial d'uranium. Ils n'ont pas de centrale nucléaire, ils ne font pas d'armement pour des munitions appauvries. C'est possible qu'ailleurs, on s'en serve, mais la question, comment dire, ne se pose pas comme telle dans notre mandat. Vous pouvez trouver que c'est une préoccupation morale qui ne peut pas être absente du 1415 débat.

Mme CORINNE BOUCHEX :

Tout à fait. Tout à fait.

1420 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, je l'ai lu comme ça dans votre interrogation. Et c'est sûr que comme préoccupation sociale, vous avez le droit d'en faire état et nous allons en tenir compte parce que ça fait partie des préoccupations du public. On ne peut pas dire le contraire, c'est une évidence.

1425

En ce qui a trait aux documents que nous avons présentés, vous pouvez – le document qu'on a vu au début – le regarder sur internet, il est sur le site de la commission, sur le site internet du BAPE. Et ce document audiovisuel que vous avez vu en entrée de notre séance de ce soir, c'est un résumé d'un document beaucoup plus complet d'à peu près, comment dire, à peu près 150 pages?

1430

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

C'est ça.

1435 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà, c'est le document, qui est aussi sur le site internet. Alors là...

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1440

160 avec les références.

LE PRÉSIDENT :

1445

Alors donc, autour de 150. Et ça, vous pouvez le regarder, il y a beaucoup plus de détails. Vous n'êtes pas obligée d'être d'accord et la commission n'est pas nécessairement d'accord avec ce qu'il y a dedans. C'est un document qui a servi un peu de, je dirais – si vous me permettez une analogie avec les parties de hockey – ça a servi de rondelle pour la mise au jeu. C'était pour lancer le débat. Ça a été commandé par des ministères et ce n'est pas le BAPE.

1450

Maintenant, il y a aussi des documents sur le site internet du BAPE qui complètent l'information, qui vont beaucoup plus loin, qui vont vous donner des références à des documents qui sont soit produits par la Commission canadienne de sûreté nucléaire, par l'Agence internationale de l'énergie, Santé publique. Vous allez trouver une panoplie de documents qui complètent l'information de ce document et visent à élargir le bassin de connaissances.

1455

1460 Quand vous posez la question : est-ce qu'il y a un endroit où on peut connaître tous les brevets? Ça, je ne le sais pas, sauf peut-être au Bureau des brevets, c'est un peu long à faire le tour, mais si vous regardez les rapports de l'Agence internationale de l'énergie sur les technologies vertes et comment se distribue, comment on envisage l'avenir là-dessus, vous avez là parmi les travaux scientifiques les plus sérieux en termes de projection. Je pense même que nous avons quelques références sur ces documents.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1465 Je ne suis pas sûre.

LE PRÉSIDENT :

1470 Je ne suis pas sûr, en tout cas.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1475 De toute façon, ce qui est important de comprendre, c'est que non seulement il y en a eu un peu de déposé pour partir notre tournée mais tout au long de cette phase-là et toute la partie où on va questionner des experts, on va enrichir notre documentation pour vous permettre de mieux comprendre tous ces enjeux-là. Mais c'est vous qui nous faites la liste de vos préoccupations et nous on cherche à compléter par des expertises.

Mme CORINNE BOUCHEX :

1480 Oui, parce que ce que je comprends, moi, si je veux avoir des piles de documents d'experts à disposition pour l'uranium, mais il va y en avoir d'autres pour un autre secteur, un autre secteur. On a notre emploi, on a une vie, on a une journée, on a 24 heures et ça c'est une préoccupation je pense citoyenne, c'est comment faire pour...

M. JOSEPH ZAHED, commissaire :

1490 Je vais tenter de vous répondre en vous empruntant la métaphore que vous avez utilisée vous-même en tout début. Vous avez dit – et c'est une chose que j'ai souvent entendue dans les autres commissions auxquelles j'ai participé – vous avez dit : « On se sent comme David contre Goliath » et honnêtement, c'est peut-être la métaphore que j'ai le plus entendue depuis que je participe à des commissions d'enquête et qui représente le désarroi un peu des citoyens face à une grosse machine, face à une grosse entreprise, face à une grosse industrie.

1495 Et je vous dirais que cette commission – et justement les commissions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement – à mon avis, offre une opportunité unique aux citoyens pour la prise en compte de ces préoccupations. Puis effectivement, nous sommes dans une tournée que je dirais préparatoire, de préconsultation.

1500 C'est évident que nous ne pourrions pas prendre nécessairement chaque mot ou chaque préoccupation que chaque citoyen va dire mais nous allons faire une synthèse de l'ensemble des préoccupations qui auront émergé et nous allons, notre rôle à la commission, c'est de donner sens et forme à ces préoccupations à l'intérieur d'ateliers et en allant chercher des expertises.

1505 C'est bien évident, écoutez, vous, vous n'allez pas lire tous les documents qu'on met sur le site disponible, c'est tout à fait normal. Je vous dirais que je ne sais même pas si moi-même je vais tout lire parce qu'il va y avoir une quantité phénoménale d'informations mais ce seront des documents disponibles et publics et vous aurez, selon votre disponibilité et la disponibilité de chaque citoyen, le loisir d'aller chercher l'information qu'il veut bien chercher, et surtout – et surtout – participer au processus et à la démarche complète par – même si vous n'êtes pas présente en salle – par des questions qui peuvent être soulevées et adressées à la commission via internet, via le courriel, via du courrier.

1510 Et donc, indépendamment de vos lectures, vos préoccupations et vos avis peuvent en tout temps être transmis à la commission. Et c'est un petit peu ça que je voulais mettre, donc apporter comme réponse à votre métaphore de David contre Goliath.

Mme CORINNE BOUCHEX :

1520 Vous me voyez froncer un peu les sourcils, c'est parce que je me demande, mais oui, là je dois faire confiance complètement à trois personnes devant moi pour la lecture et la réponse aux questions, parce qu'on peut avoir l'impression d'avoir trois experts qui sont là pour répondre d'une façon ou d'une autre. C'est sûr qu'on ne peut pas avoir le dernier mot en tant que, comment dire, de conversation à moins d'avoir – de connaître le sujet de façon professionnelle. C'est juste pour dire, c'est ça, c'est une de notre...

M. JOSEPH ZAHED, commissaire :

1530 Ce n'était pas du tout l'objet de mon propos. Jamais je n'ai prétendu que nous étions les experts. Nous ne sommes pas une commission experte. Nous avons des expertises, bien sûr, mais nous allons aller chercher des expertises nécessaires à la compréhension de notre mandat et des enjeux que nous allons soulever lors de la deuxième phase.

LE PRÉSIDENT :

1535

Et notre objectif opérationnel, c'est à la fois de synthétiser cette énorme documentation. On n'est pas que trois, on est toute une équipe, on est huit. Il y a cinq analystes qui s'ajoutent à ça, plus un personnel d'appoint pour nous aider à sauter, brûler les étapes, si vous voulez. Mais les questions que vous soulevez, nous allons, non pas les aborder comme experts, nous allons poser les questions aux experts pour les approfondir. Et notre travail, c'est de faire une synthèse de ça, de voir qu'est-ce qui en ressort, qu'est-ce qui est solide au plan scientifique, qu'est-ce qui est solide quand on fait une analyse rigoureuse et là, de coucher sur papier ces constats et notre analyse avec nos recommandations au gouvernement.

1540

1545

Et c'est cette opportunité qu'on a de permettre au public d'enclencher le processus de recherche en disant : « Nous, ce qui nous préoccupe, c'est ça, ça, et ça. Voulez-vous le fouiller pour nous? » Alors au lieu de dire on part de nos bibittes à nous, personnelles, on a voulu faire cet exercice de préconsultation pour que ça soit le public qui mette la table de la réflexion.

1550

Mme CORINNE BOUCHEX :

D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1555

Ça répond?

Mme CORINNE BOUCHEX :

1560

Oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1565

Mme CORINNE BOUCHEX :

On va en rester là.

1570

LE PRÉSIDENT :

Alors n'hésitez pas à participer et à revenir aux autres étapes et à suivre notamment les débats d'experts. Mais allez voir le site, il y a beaucoup de documents faciles à aborder. Ce n'est

1575 pas tous des documents d'experts; il y a beaucoup de documents de vulgarisation qui vont des synthèses, des résumés, qui vont vous donner rapidement une idée globale de beaucoup d'aspects qui peuvent vous intéresser.

Mme CORINNE BOUCHEX :

1580 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1585 Je vous en prie. Il est 9 h 15. Est-ce qu'on fait une petite pause? Non? Vous préférez qu'on continue? Excellent. Voilà, c'est la bonne réponse, elle est venue de la salle. Excellent.

Alors j'appellerais madame Solange De Guise, la prochaine intervenante.

1590

SOLANGE DeGUISE

LE PRÉSIDENT :

1595 Bonsoir, Madame!

Mme SOLANGE DeGUISE :

1600 Bonsoir, Monsieur! Moi, je suis ici en tant que citoyenne. Je partage beaucoup de préoccupations des gens qui ont passé avant moi. Je ne suis pas une experte, je me suis intéressée au sujet parce que je demeure dans la région qui était non loin du gisement qui a été exploré dans la région du Pérodeau. Donc je me suis beaucoup intéressée au sujet pour m'en faire une idée.

1605 Ce que j'en ressors aujourd'hui – puis pardonnez ma mémoire mais je vais tirer aussi des faits puis peut-être quelqu'un dans la salle ou vous pouvez me dire – la personne qui a paru à *Tout le monde en parle*, qui a parlé, qui a écrit le livre sur les mines du Québec, est-ce que vous vous souvenez?

1610 **M. JOSEPH ZAHED, commissaire :**

Alain Deneault.

Mme SOLANGE DeGUISE :

1615

Alain?

M. JOSEPH ZAHED, commissaire :

1620

Deneault.

Mme SOLANGE DeGUISE :

1625

Alain Deneault. Il y a aussi un petit peu ces références-là. Le document que j'ai vu, les références de monsieur Deneault, ce que j'en vois, c'est que les mines, la façon que ça fonctionne, reçoivent beaucoup de subventions au niveau des salaires, au niveau d'autres – à d'autres domaines pour les mines, reçoivent beaucoup de subventions. Donc les payeurs de taxes au Québec comme moi, comme bien d'autres, on paie pour pouvoir – pour que les entreprises minières viennent exploiter les gisements, que ce soit l'uranium, que ce soit les autres gisements. Il y a beaucoup de subvention qui est faite – là, je vais parler d'un aspect – beaucoup de subvention qui est apportée pour les compagnies minières.

1630

1635

Une fois qu'ils ont fait le gisement, ils ont exploité le gisement, les compagnies minières, qui avaient une raison d'être d'exploiter les gisements, cessent leur activité et partent. La gestion des déchets est faite par les gouvernements du Québec, donc encore une fois les payeurs de taxes. Comme disait monsieur François auparavant, jusqu'à maintenant, beaucoup d'argent vient des citoyens pour faire l'exploitation du gisement. Donc la grande majorité des profits est faite par les compagnies minières qui sont des compagnies souvent étrangères. Ça, c'est l'aspect de la compagnie minière.

1640

1645

Les enjeux aujourd'hui pour la population, c'est que les gisements, on parle de 2 %. Si on exploite un gisement, si on extrait 2 %, ça veut dire que 98 % sont des déchets. Dans le cas de l'uranium, pour que le gisement d'uranium soit transporté, la compagnie n'apportera pas le gros rocher avec elle, va extraire le minerai ici sur place. Donc il y a beaucoup de déchets qui sont ici sur place.

1650

Jusqu'à maintenant, le gisement, les déchets sont gérés sous forme de digue. Ça prend énormément d'eau pour aller le chercher dans le roc. On extrait – que ce soit pour l'uranium, que ce soit pour les autres mines – on extrait le minerai avec des produits chimiques, des produits qui ne sont pas sans conséquence. Ce n'est pas nécessairement radioactif les substances qui sont utilisées mais elles ne sont pas sans conséquence, de ce que j'en comprends. Quand on creuse pour aller chercher, ces substances-là ne sont pas succionnées ou retirées. Elles demeurent là sur place, enfouies sous la terre.

1655 Il y a des nappes phréatiques – là, j'arrive aux enjeux qui sont pour moi en tant que
 citoyenne – les nappes phréatiques qui est un immense réseau d'eau où beaucoup de citoyens ici
 dans la région – parce qu'il y a Mont-Laurier qui s'approvisionne, il a sa source – mais tous les
 résidents à l'extérieur s'approvisionnent avec des puits artésiens. Donc tous ces gens-là sont
 connectés à la nappe phréatique qui arrive à ces déchets-là qui sont envoyés dans le sol et qui
 1660 sont demeurés là, qui arrive aux déchets. Toute l'eau qui est prise pour extraire, on parle des
 gisements de déchets qui sont des terrains de football, on ne parle pas d'un petit gisement. On
 parle quoi, de vingt terrains de football de grandeur? C'est tous des déchets. Il y a de l'eau, il y a
 des produits chimiques, il y a les résidus de l'uranium qui a été transféré. Tout ça demeure sur
 place.

1665 Qu'est-ce qui arrive? Est-ce que ça s'enfouit dans le sol? Où ça s'en va dans la nappe
 phréatique? Est-ce qu'il y a des poussières? Qu'est-ce qui arrive aux changements climatiques?
 Ça, ça bouge, c'est de l'eau. L'eau, ça vient solide à un moment donné, ça fait de la glace, ça a un
 effet sur les digues. On l'a vu en Saskatchewan. Je pense qu'il y en a une digue qui a éclaté, si je
 me souviens bien dans ce que j'avais lu et là, je ne m'accrocherai pas dans ces faits-là.

1670 Mes préoccupations sont sur qu'est-ce qui arrive avec tout ça dans la nappe phréatique
 qu'on boit, qu'on s'abreuve? La poussière, comment ça va se répandre? Qu'est-ce qui arrive
 quand il y a des bris? Sachant que la compagnie part après, n'a aucune responsabilité sociale.
 Jusqu'à maintenant, dans le gouvernement, dans sa loi, il est dit que la compagnie a une
 1675 responsabilité de réhabilitation. Jusqu'à maintenant, monsieur Deneault a bien dit : « Il n'y a
 aucune compagnie qui a versé un montant ou très, très peu, pour la réhabilitation. »

Et effectivement, quand la compagnie – s'il faut que la compagnie investisse pour les
 salaires, investisse – bon, probablement que le gouvernement va continuer à donner des
 1680 subventions, mais si la compagnie investit pendant plusieurs années sur la réhabilitation, est-ce
 que vraiment c'est rentable?

1685 Ce sont mes grandes préoccupations. Vous avez dit qu'on n'est pas ici pour parler de
 l'uranium, l'utilisation de l'uranium. Moi, je pense que l'un ne va pas sans l'autre. Pareil comme
 quelqu'un qui est responsable, si on est responsable de quelque chose, je ne sais pas, je suis sûre
 que vous avez des exemples en tête, est-ce que je peux faire abstraction d'une partie, puis dire :
 « Moi, je suis responsable mais juste partiellement. » On est responsable ou on ne l'est pas quant
 à moi. Donc on ne peut pas faire abstraction sur l'utilisation de l'uranium.

1690 Bon, je n'étalerai pas là-dessus mais jusqu'à maintenant, il y a trois utilisations : énergie,
 armement et très peu médical. Puis sachant aussi que médical, ils peuvent toujours l'utiliser d'une
 autre façon que l'uranium qui est extrait des gisements, de ce que j'avais lu.

1695 Donc on parle de – on exploite, les payeurs de taxes paient énormément, on est laissé avec des déchets et on fait une utilisation qui, selon moi, en tant que citoyen, je me dis il faut être responsable. Et je ne suis pas pour, et je souhaite que nos gouvernements agissent de façon responsable socialement et aussi parce qu'ils ont le pouvoir de la santé et de la sécurité des citoyens entre leurs mains.

1700 Moi, je m'attends à un gouvernement responsable. Est-ce que ça vaut tout cet investissement-là et toute cette génération de déchets là, parce que dans la présentation de tantôt, il y a un point qui m'a frappée aussi, c'est que, oui, il y a des conséquences connues sur la santé, sur la sécurité, mais il n'y a aucune étude qui a été faite à long terme. Vraiment à long terme. On ne sait pas ce que ça fait. L'être humain est un milieu ouvert sur son milieu. C'est difficile de faire des études, ça prend du temps mais là, on est face à est-ce qu'on met le temps pour investir dans des études ou on investit dans l'économie?

1705
1710 Moi, je pense qu'un gouvernement devrait être responsable. Moi, c'est ce que je souhaite. On le sait que toute action a une conséquence. On le voit aujourd'hui, les changements climatiques. On le sait tout le monde que si on fait quelque chose, il y a toujours une conséquence. Les changements climatiques sont les conséquences de ce qu'on a fait jadis, on le voit. On ne peut plus continuer à dire que tout ce qu'on fait n'aura pas de conséquence. Il va y en avoir une. C'est lesquelles? Est-ce que le gouvernement le sait? On ne le sait pas parce que ça prend du temps.

1715
1720 Est-ce que le gouvernement va investir dans du temps pour vraiment – mais même à ça, même moi, quand on regarde l'utilisation de l'uranium avec encore après son utilisation qui génère encore d'autres déchets, moi, je me dis on est plus intelligent que ça. L'être humain est plus intelligent que ça et on devrait investir plus dans quelque chose, l'énergie renouvelable, autre forme d'énergie, autre forme de produit qui pourrait être beaucoup plus sain à plusieurs niveaux. Ce sont mes préoccupations et sont mes souhaits pour un gouvernement.

LE PRÉSIDENT :

1725
1730 Je vous remercie. Je voudrais vous apporter une précision. Je n'ai pas dit qu'on ne parlerait pas de l'utilisation de l'uranium. J'ai dit que ce n'est pas à nous d'évaluer le dossier en question de l'utilisation. Ce n'est pas nous qui allons faire une étude internationale sur l'utilisation de l'uranium appauvri dans les munitions, vous comprenez? Mais vous avez tout à fait le droit, de façon très légitime, de dire : « Moi, je soulève la responsabilité morale des citoyens et des gouvernements là-dessus » puis de dire pourquoi et que vous n'êtes pas d'accord avec tel type d'utilisation. Ça, c'est votre droit et la commission respecte ça et tient compte de ça. Je veux que vous compreniez la différence, vous comprenez?

1735 On ne va pas refaire la politique énergétique canadienne ou québécoise, ce n'est pas notre mandat. Mais c'est sûr que, comme disait un autre interlocuteur il y a quelques jours, la queue suit habituellement le chien. Donc si quelque part on utilise de l'uranium, bien c'est parce qu'il y a une demande quelque part pour des utilisations précises. Alors c'est évident qu'il y a des liens. Écoutez, c'est une évidence. Alors soyez certaine que ces dimensions, on va en tenir compte. On ne passe pas à côté.

1740 Est-ce que mes collègues – je voudrais vous demander une question. Quand vous dites qu'il n'y a pas d'étude à très long terme, pensez-vous à la santé? Quand vous dites les gouvernements – moi, je veux être responsable comme citoyenne et je veux que mon gouvernement soit responsable pour assurer la sécurité et la santé des citoyens. Vous avez dit : « On n'a pas d'étude à très long terme. » Est-ce sur l'environnement, sur la santé? C'est sur quoi ces études à très long
1745 terme que vous aviez en tête quand vous disiez ça?

Mme SOLANGE DeGUISE :

1750 L'environnement et la santé vont de paire parce que « je suis ce que je mange », ne serait-ce comme exemple, on prend la société David Suzuki qui a stipulé maintenant différents produits chimiques qui donnent le cancer. Ça, ces produits-là ont une conséquence. L'environnement, on le mange, on le véhicule, on le respire. Donc ce qui est fait dans l'environnement, si j'ingère des produits chimiques ou l'uranium dans la nature, bien ça s'en va en quelque part, ça s'en va dans l'eau. Cette eau-là, je la bois.

1755 La nappe phréatique qui se – ils disent que quand on voit la nappe phréatique, elle est comme un labyrinthe, mais à un moment donné, elle se rejoint tous. Toute l'eau qui vient du sol emprunte des petits – on pourrait dire des petites artères et qui mènent à des plus grandes artères et finalement qui est la piscine qui se retrouve dans le fond. Bien, tout ça, cette eau-là, c'est la
1760 même eau qui se retrouve à un seul endroit. Mais tout ce qui est parti d'en haut se retrouve en dessous et tout ça fait une grosse soupe. Mais c'est à ça qu'on s'abreuve, les citoyens. C'est à ça que – c'est la même eau qui circule de différentes façons, mais on s'abreuve à ça. Donc oui, environnementale et oui étude...

1765 Est-ce que vraiment ils le savent comment ça se passe au niveau de la nappe phréatique? Est-ce qu'ils savent vraiment sur combien de temps que ça prend pour les produits, est-ce que les produits chimiques, est-ce que les produits chimiques s'y retrouvent dans cette nappe phréatique là? Est-ce que – Comment l'eau qu'on boit, nous, qui vient de cette grande piscine-là, remonte en haut, arrive à nos robinets? Est-ce qu'ils le savent ça?

1770 Il y a trop de – pour moi, il y a trop de choses sans questions que, oui, on peut faire comme si ce n'était pas là, mais c'est ça. Si on fait comme si ce n'est pas là, c'est parce qu'il y a un intérêt

1775 en quelque part ailleurs. Pour moi, c'est qu'il y a un intérêt économique qui est plus fort par rapport aux conséquences de la santé.

LE PRÉSIDENT :

Michèle?

1780 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

1785 En fait, ça ne sera pas une question, c'est simplement pour vous dire que – vous nous permettez de vous dire que la deuxième phase de notre commission, c'est justement ça. On prend vos préoccupations. Je regarde : nappe phréatique, compréhension du confinement, de qu'est-ce que devient l'eau. Bien, c'est justement un des objets d'un des ateliers qu'on va avoir, c'est de faire expliquer ça par des ressources, des gens qui viennent de nos ministères d'abord, d'autres ministères, puis si on n'a pas les réponses aux questions que vous nous amenez et que nous allons faire nôtres, on fera venir d'autres gens pour nous l'expliquer.

1790 Mais on cherche des gens neutres, on cherche des gens qui sont capables de nous expliquer ces choses-là, qui ne sont pas liés ni à une part, ni à l'autre. Je veux dire, on ne veut pas avoir une opinion biaisée sur ces sujets-là, on va essayer de trouver ces gens-là pour répondre à ces questions-là, autant aussi pour les poussières, autant pour la responsabilité des entreprises, parce que c'est aussi notre travail d'amener les réponses comment devons-nous changer, comment devons-nous encadrer si advenant ces industries-là s'implantaient sur nos territoires.

1795 Alors, vous devez savoir que vos questions, c'est à notre tour de les faire nôtres.

Mme SOLANGE DeGUISE :

1800 Je vais rajouter juste une chose. Je ne suis pas experte du tout mais une chose que je sais, puis je pense que vous serez d'accord avec moi. Ma peau est ici, et si je me mets quelque chose sur la peau, c'est drôle de dire que ça rentre à travers ma peau, ça rentre par mes petit capillaires, ça va dans mes artères puis ça se retrouve dans la circulation de tout mon corps, puis mes organes, etc., sont abreuvés par mon sang. Ça fait que pour moi, la nappe phréatique, c'est la même chose. Ça fait que c'est sûr que ça a une conséquence. Ça fait que je me dis comment allez-vous faire pour encadrer la nappe phréatique? Pour moi, ça ne se peut pas. C'est sûr que ça a une conséquence.

1810 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

On va poser ces questions-là.

LE PRÉSIDENT :

1815 Joseph?

M. JOSEPH ZAHED, commissaire :

1820 En fait, c'est un grand cri de cœur, en fait, que vous soulevez mais qui nous laisse avec beaucoup d'enjeux que vous avez identifiés. Mais par rapport à la nappe phréatique sur laquelle vous avez beaucoup insisté au début, est-ce que vous avez dans votre région des puits artésiens pour lesquels on a retrouvé des concentrations en uranium ou en radon relativement importantes?

Mme SOLANGE DeGUISE :

1825 Dans la nappe phréatique, pour l'instant, non, dans l'eau. Là, je ne peux pas parler pour moi parce qu'on n'a pas fait le test à la maison. Le radon, oui, mais dans l'eau, non. J'ai un ami proche qui a fait des tests dans l'eau, c'était en dessous de la norme pour l'instant.

1830 **M. JOSEPH ZAHED, commissaire :**

Puis au niveau du radon?

Mme SOLANGE DeGUISE :

1835 Au niveau du radon, ce qui est très, très curieux, c'est que je vous dirais – attendez, moi, en distance, mon voisin est à 500 pieds. Nous, on était en dessous de la norme. Mon voisin qui était à 500 pieds – nous, c'était 200 becquerels; le voisin qui est à 500 pieds était à 1 200 becquerels. 500 pieds. Une très grosse différence. Donc il y a des choses comme ça qui varient pour différentes raisons. Bon, on connaît ça la façon que la maison est faite, le radon, la date de la maison, s'il peut y avoir une fissure comment ça peut rentrer, etc. Donc ça, ça a été fait au niveau du radon. Il y a d'autres maisons qui l'ont fait un petit peu plus loin à deux kilomètres, il y avait une norme quand même satisfaisante. Ça fait que ça varie. Même si on était proche, ça varie quand même beaucoup.

1845 Mais je reviens par rapport à – je sais que la nappe phréatique me préoccupe mais, c'est ça, il n'y a pas juste ça. C'est que je me dis, est-ce que vraiment l'exploitation de l'uranium est quelque chose – être responsable d'exploiter un gisement d'uranium, je dis non à l'uranium, que ce ne l'est pas pour les différentes raisons. Est-ce que l'exploitation des autres minerais? Là, là-dessus, je
1850 sais qu'on est toujours confronté, notre société, l'économie doit aller de l'avant. Là, moi je n'arrive pas à trancher.

1855 Je n'arrive pas à trancher parce que j'ai vu des gisements de cuivre dans la région de l'Estrie, des gisements de cuivre, la hauteur des digues était incroyable. Tout ce qui sortait de ça avait des couleurs. Je ne sais pas ce qu'était exactement la substance, les couleurs qui sortaient de ça, j'ai vu ces gisements-là qui me dit ça a une conséquence. Ça a une conséquence.

1860 Donc on met un prix – présentement le gouvernement est là pour mettre un prix à la santé des citoyens. Je ne sais pas si vous me comprenez. Quel prix on est prêt à mettre, puis qui va avoir pour minimiser les conséquences parce qu'elles ne sont pas nulles, ça c'est évident, quel prix on met? Puis quelles conséquences, de quelle façon peut-on fonctionner pour limiter les conséquences, parce qu'il y en a. Moi, c'est ça.

1865 Aujourd'hui, le bureau du BAPE, c'est que peut-on faire? Moi, je vous vois comme des gens, que peut-on faire pour minimiser les risques? Il y en a. Il y a des gens qui vont être touchés par ça, il y a des santés qui vont en écopper, il y a des maisons – parce que là, je n'ai pas abordé dans la conversation tout l'aspect de monsieur avec les maisons qui ne sont pas considérées, les humains qui sont carrément rejetés de chez eux, mais il y a des conséquences et vous êtes là pour essayer de les minimiser. C'est ce que j'en comprends.

1870 **M. JOSEPH ZAHED, commissaire :**

1875 Écoutez, je pense que c'est au président à répondre mais mon rôle n'est pas, n'est certainement pas de trouver les moyens pour réduire les risques. On ne m'a pas demandé de siéger sur cette commission-là avec ce mandat-là. Le mandat est beaucoup plus large. Le mandat de notre commission, c'est d'éclairer le gouvernement, de proposer certaines pistes. Ça peut être du blanc au noir.

1880 C'est à nous de trouver en fonction des informations qui vont être disponibles, en fonction des incertitudes et de nombreuses incertitudes dont vous avez soulevé quelques-unes, des ordres de grandes orientations. S'il y a des orientations qui vont dans un sens, quel serait le cadre? Et si ce sont des orientations qui vont dans un autre sens, ça serait un autre cadre. S'il n'y a pas du tout de cadre, bien, il n'y aura pas de cadre.

1885 Autrement dit, ce n'est pas exact ce que vous avez dit et je voudrais que ça soit bien compris de la part de tout le monde. C'est que nous n'avons pas une orientation précise à suivre ou à minimiser les risques ou quelque chose de cette nature-là.

1890 **Mme SOLANGE DeGUISE :**

C'est que si ça a lieu, de quelle façon pour mieux encadrer?

M. JOSEPH ZAHED, commissaire :

1895 Bien, c'est sûr. Si ça nuit, la commission peut aller vers – un exemple. La commission, il n'y a rien qui l'empêche de proposer au gouvernement de maintenir le moratoire jusqu'à ce qu'une étude longitudinale, comme vous le proposez, soit réalisée sur un horizon temporel de 50 ans. Je veux dire, tout est couvert à l'heure actuelle.

1900 **Mme SOLANGE DeGUISE :**

Il faut qu'il y ait la décision, le pouvoir décisionnel, il faut qu'il abonde dans le même sens. Est-ce qu'il peut ne pas avoir aucun regard là-dessus?

1905 **M. JOSEPH ZAHED, commissaire :**

Écoutez, je pense que je vais laisser monsieur Francoeur répondre mais la commission ne décide rien.

1910 **Mme SOLANGE DeGUISE :**

Non, non. Je parlais du gouvernement en place. Le BAPE apporte ses recommandations et le gouvernement agit ou en tient compte ou pas.

1915 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Ça, le gouvernement est entièrement libre. C'est le gouvernement, c'est lui qui est élu.

Mme SOLANGE DeGUISE :

1920 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1925 Ce n'est pas le BAPE qui est élu. Nous, on examine en profondeur une question et puis notre mandat, c'est de dire au gouvernement : « Si vous allez dans cette direction, voici les enjeux, voici les choses auxquelles vous devez faire face. » Est-ce que c'est trop gros pour être géré? Est-ce que ça vaut la peine? Toutes ces questions sont ouvertes, vous comprenez?

1930 C'est pour ça qu'il est, à ce moment-ci, impossible de vous dire évidemment de quel côté on va conclure. On n'a pas commencé l'examen. On veut recevoir vos questions pour les examiner en vue éventuellement de faire cette analyse.

Mme SOLANGE DeGUISE :

1935 J'aurais une idée folle. Je la lance.

LE PRÉSIDENT :

1940 Bien oui, allez-y.

Mme SOLANGE DeGUISE :

1945 On est à une époque où on voit que le climat, on voit que la nourriture a une conséquence, on est là, puis on dit : « Il faut réduire les engrais chimiques qu'on a sur la nourriture. Il faut réduire les produits chimiques qu'on met sur les légumes, etc. » Parce que je suis sûre que dans votre entourage, il y a énormément de – il me semble que de plus en plus de monde alentour de moi ont le cancer, de plus en plus. Est-ce que c'est parce qu'on est plus au courant? Je ne le sais pas mais quand je regarde, il me semble – puis on est là à se dire bien, il faudrait peut-être faire quelque chose. Il y a peut-être dans nos façons de faire une autre façon de faire.

1950 Ça fait que la seule chose que je dirais, c'est comme un désir d'aller vers d'autres façons de faire qui ne seraient pas juste pécuniaires mais qui pourraient être économiques mais qui pourraient être d'autres énergies, d'autres façons de faire. On est intelligent. Je me dis on est intelligent, il doit y avoir d'autres façons? Est-ce qu'il y a des zones qu'on n'a pas explorées? Est-ce qu'on explore toujours les mêmes avenues? Y a-t-il autre chose qui pourrait être exploré?

1955 Puis je terminerais avec ça. Je me dis, on regarde comme un exemple, l'auto électrique, elle existe. Elle a existé, elle existe, mais pourtant elle n'est pas mise sur le marché. Pourquoi? Parce qu'il y a un lobbying du pétrole qui empêche de la mettre en place. Une idée folle. Est-ce qu'on a les moyens de se créer une société avec d'autres valeurs, avec d'autres idées intelligentes et innovatrices?

LE PRÉSIDENT :

1965 Je reçois votre message comme un cri du cœur pour des solutions plus vertes.

Mme SOLANGE DeGUISE :

1970 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je pense que ça rejoint, je pense que ça résume bien votre pensée?

1975 **Mme SOLANGE DeGUISE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1980

D'accord.

Mme SOLANGE DeGUISE :

1985

Merci beaucoup pour votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

On a compris.

1990

Mme SOLANGE DeGUISE :

Merci.

1995

LE PRÉSIDENT :

Merci. J'appellerais monsieur Conrad Perron. Bonsoir, Monsieur Perron!

2000

CONRAD PERRON

M. CONRAD PERRON :

2005

Bonsoir! Moi, je vais être assez bref parce que je partage beaucoup les préoccupations de ceux qui ont passé avant moi. C'est très semblable.

2010

Moi, ce que je vois là-dedans, c'est assez simple. Moi, je n'exploiterais pas d'uranium tout simplement. Je ne ferais pas ni exploitation, ni d'exploration. Pour moi, c'est très clair que l'humain n'est pas encore assez sage pour toucher à cette substance-là d'une façon 100 % sécuritaire. Il

est capable de la manipuler, de faire des choses avec, comme on le voit, mais ça revire souvent en catastrophe. Puis c'est nous qui payons le prix alors qu'on n'a pas choisi.

2015 Donc je pense que ça serait – moi, je pense que ça serait pour choisir, pour décider si on en veut ou pas, c'est sûr que ce n'est pas juste moi qui décide ça, là, moi c'est clair que non. Mais ça serait par voie de référendum, je pense, qui serait la meilleure façon. Ça serait les citoyens qui décident s'ils veulent une exploitation d'uranium sur leur territoire ou non. C'est sûr qu'on parle de la MRC aussi, c'est intéressant, mais encore là, la MRC, c'est quelques décideurs, tandis que les citoyens, évidemment, il faut que les citoyens soient bien informés et ça, c'est une autre chose. Il faut qu'ils soient bien informés.

2020
2025 Comme tantôt, c'est intéressant la présentation que vous avez faite, mais c'était surchargé. Moi, je mets au défi n'importe qui dans la salle, à part de François Lapierre, de me répéter juste 20 % de ce qui a été présenté là. N'importe qui. Ça m'étonnerait qu'il y en ait un qui réussisse à le faire. Ça fait que donc, c'est de la bonne information mais ce n'est pas à la portée de tous les citoyens. C'est ça. Donc, c'est pas mal ça.

LE PRÉSIDENT :

2030 Vous permettez une question? Quand vous dites que vous iriez par référendum, est-ce que ça serait au niveau de la MRC ou vous, dans votre tête, c'est un référendum provincial?

M. CONRAD PERRON :

2035 Ça pourrait être un référendum provincial mais si on parle d'ici, de la région de Mont-Laurier, ça serait tous les citoyens qui sont dans la région de Mont-Laurier qui décident s'ils veulent avoir une exploitation sur leur territoire ou non. Mais là, encore là, la MRC...

LE PRÉSIDENT :

2040 Vous, vous n'avez pas peur des référendums, quoi.

M. CONRAD PERRON :

2045 Non. Non, c'est ça. Aussi, vous parliez – c'est parce que là, les compagnies qui ont fait l'exploitation d'uranium ne sont pas nécessairement toutes sur les territoires municipalisés. Si on parle de Eeyou Istchee tout ça, il y en avait beaucoup, même la majorité, si ma mémoire est bonne, qui étaient en dehors des territoires municipalisés. Donc dans le fond, même si on faisait un référendum, je pense qu'on n'aurait pas grands mots à dire là-dessus.

2050

2055 Par contre, ce que vous disiez tantôt, la question que vous posiez à monsieur Gascon, c'était quelle distance vous considérez acceptable? Mais si on parle, par exemple, des claims – le mot en français, je ne m'en rappelle plus – sur lequel il y a eu de l'exploration d'uranium, puis que s'il y avait à un moment donné de l'exploitation aussi, même si c'est à cent kilomètres, ils sont tous dans le bassin – comment on dirait ça – dans le haut de la rivière du Lièvre, des rivières. Nous autres, on est tous en bas. Qu'on soit à deux kilomètres, à dix kilomètres ou à cent kilomètres, ça ne servirait à rien.

2060 Ça, ça me fait penser un peu à la catastrophe nucléaire qui est encore en cours au Japon. Ce n'est pas encore réglé mais il y a quelqu'un qui – j'ai appris dernièrement que – qui passe l'hiver en Californie – qui dit que le gouvernement américain a décrété une alerte parce que les radiations nucléaires du Japon sont rendues sur la côte ouest américaine, ne pas consommer les poissons. T'sais, après quoi? Deux, trois ans? Alors ça, c'est juste un exemple.

2065 Ça fait que ce que Solange – madame DeGuise – elle vient de parler tantôt, c'est la même chose. La nappe phréatique est contaminée, la rivière est contaminée, ça s'en vient vers nous, on va être touchés nécessairement.

2070 Moi, je regarde tout ça, c'est ben simple : on ne touche pas à ça. On n'a pas besoin de ça pour vivre. Moi, en tant que citoyen, je trouve qu'on a ben assez de l'électricité, on est capable de tout faire ça pour vivre, sans exploiter l'uranium ni pour nous, ni pour les autres. Je préfère plutôt me rationaliser sur l'électricité, puis me rationaliser sur beaucoup d'objets qui ne sont pas vraiment utiles pour vivre, puis vivre dans un endroit, dans un environnement sain, et d'être respecté en tant que citoyen, que d'aller toujours extraire des nouvelles affaires pour sortir des nouveaux gadgets technologiques qui nous mènent où finalement? Qui nous rendent plus malades, comme disait madame tantôt? C'est vrai qu'il y a de plus en plus de monde malade, cancer, etc., toutes sortes de maladies.

2080 Est-ce qu'on a besoin de ça? Est-ce qu'on est plus heureux parce qu'on va exploiter l'uranium? Moi, je dis que non. Ça fait que c'est ça. C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

Des questions?

2085 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Bien, pas tout de suite.

M. JOSEPH ZAHED, commissaire :

2090

En fait, j'ai envie de vous relancer avec certains aspects qui ont été mentionnés tout à l'heure et en intégrant le vôtre pour voir un peu jusqu'où on peut souligner.

2095

On a parlé de la *Loi sur les mines*, on a parlé de l'acceptabilité sociale et des rôles des MRC éventuellement; on a parlé de zone tampon ou de distance séparatrice, et vous, vous avez parlé de référendum. Mais une notion sur laquelle vous êtes revenu un peu en disant, bien c'est la MRC, puis qu'on peut subir le contrecoup d'une MRC voisine qui, elle, autoriserait l'implantation d'une mine et que nous, finalement, même si on est dans une autre MRC, ça ne change rien parce qu'on va subir le contrecoup. Donc ça relativise un peu votre proposition de référendum.

2100

Est-ce que vous la maintenez toujours? Et si oui, à quelle échelle? Parce que tout ceci fait partie de ce qu'on appelle – peut-être dans notre jargon – la gouvernance. Qui doit être responsable et de quoi entre autres? Alors est-ce que – je vous relance avec ma question – est-ce que vous maintenez votre idée de référendum? Et si oui, à quelle échelle?

2105

M. CONRAD PERRON :

2110

Oui. Le référendum, je pense que c'est une bonne chose mais évidemment, il faudrait que tous les citoyens qui seraient concernés par une telle chose, une telle exploitation d'une mine d'uranium, par exemple, il faudrait qu'ils aient un mot à dire, que ce soit dans une MRC qui est située à 50 kilomètres ou à 100 kilomètres ou sur un territoire public aussi, peu importe. Si nous on est touchés, on devrait avoir le droit de vote, que ce soit situé à Saint... oui?

2115

LE PRÉSIDENT :

Quand vous dites « tous les citoyens concernés »...

2120

M. CONRAD PERRON :

Oui.

2125

LE PRÉSIDENT :

... est-ce qu'avec la comparaison que vous avez faite tout à l'heure, ce que vous voulez dire au fond, c'est que ce n'est pas juste au niveau des MRC. Si je comprends votre intention, c'est au niveau du bassin versant, parce que ça toucherait moins en dehors du bassin versant, mais le bassin versant, ça pourrait comprendre plusieurs MRC ?

M. CONRAD PERRON :

2130

Je pense que le bassin versant, c'est encore une limite. Ce que je veux dire, c'est qu'un citoyen qui serait affecté par ça, par une mine d'uranium, que ce soit par le bassin versant, que ce soit par les airs, peu importe quelle façon, si le citoyen qui tôt ou tard est affecté par ça, il devrait avoir le droit, il devrait avoir un mot à dire sur est-ce qu'on exploite ou non une mine d'uranium.

2135

LE PRÉSIDENT :

Mais qu'est-ce que vous faites si, mettons, un promoteur dit : « Écoutez, nous, les études démontrent que ça ne peut pas dépasser un rayon de 15 kilomètres »? Non, mais je vous pose la question. Qui va trancher?

2140

M. CONRAD PERRON :

Bien, moi, je ne ferais pas ça.

2145

LE PRÉSIDENT :

La question, c'est quand on décide de la gouvernance...

2150

M. CONRAD PERRON :

Moi, je ne ferais pas ça.

LE PRÉSIDENT :

2155

... c'est qui va trancher pour savoir qui est concerné et qui vote?

M. CONRAD PERRON :

2160

Non. Vous parlez de quand même que le promoteur dit ça...

LE PRÉSIDENT :

2165

Non, non, non. Je ne dis pas que le promoteur. La question fondamentale, c'est qui va trancher pour décider qui est concerné?

M. CONRAD PERRON :

C'est une bonne question. C'est une bonne question.

2170

LE PRÉSIDENT :

C'est la question à laquelle on doit répondre. Alors c'est pour ça que je voudrais votre opinion là-dessus.

2175

M. CONRAD PERRON :

Bien moi, je pourrais trancher mais je ne suis pas sûr que le monde va m'écouter.

2180

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Perron nous offre de trancher.

M. JOSEPH ZAHED, commissaire :

2185

Non, mais je comprends quand même que pour vous...

LE PRÉSIDENT :

2190

Je comprends votre préoccupation.

M. CONRAD PERRON :

Non, mais c'est une *joke*.

2195

LE PRÉSIDENT :

Non, non, c'est bien. Prenez ça simplement comme un sourire en coin, sans plus.

2200

M. CONRAD PERRON :

Si vous cherchez quelqu'un, je peux le faire, moi. Je vais vous trancher ça assez vite. Oui.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2205

Parce qu'à la limite, tout à l'heure, on nous a parlé beaucoup des subventions pour payer pour les sites orphelins, etc., à la limite, c'est tous les citoyens du Québec qui sont concernés advenant qu'on doive prendre des responsabilités par référendum. Je veux dire, c'est sans fin.

2210

LE PRÉSIDENT :

C'est la question que je vous posais tantôt.

M. CONRAD PERRON :

2215

Bien, ça pourrait être un référendum au niveau du Québec, pourquoi pas? En autant que les gens soient informés. C'est ça toujours le gros problème. Si les gens ne sont pas informés, s'ils se fient juste au promoteur, ça ne va pas bien. S'ils se fient juste au gouvernement, ça ne va pas bien non plus. Ça fait que ça prend quelqu'un vraiment d'impartial et de vrai, d'intègre, qui te donne les deux côtés de la médaille.

2220

On en voit des reportages, des films. On voit bien que ça ne correspond pas du tout à ce que le gouvernement et les compagnies et les promoteurs veulent bien nous faire croire. C'est deux mondes. Pourquoi? Alors quand quelqu'un nous présente quelque chose pour un projet social comme ça, il devrait nous montrer les deux côtés clairement, de façon complètement impartiale. Mais ce n'est pas ça qu'on a.

2225

LE PRÉSIDENT :

C'est ce qu'on va essayer de faire dans le rapport qu'on va produire.

2230

M. CONRAD PERRON :

Là, les citoyens, à ce moment-là, étant très bien informés des enjeux, O.K., ils vont faire peut-être un peu d'argent en faisant ça, en travaillant dans les mines d'uranium, ça va leur créer peut-être une richesse temporaire, très temporaire, on le sait, on le voit de ce qui se passe ailleurs, et tout le prix à payer des déchets, je ne répéterai pas tout ce que les autres ont dit, donc toutes les conséquences positives et négatives, voir tout l'ensemble de la situation et là, prendre une décision pour notre génération, pour nous, et d'une façon altruiste, pour les générations futures aussi. Pas penser juste à nous d'une façon égoïste mais de penser à tous.

2235

2240

LE PRÉSIDENT :

2245 D'accord. Monsieur Perron, en plus de votre offre de trancher, je vous remercie. On retient vos propos et l'intention surtout qui les anime. Merci.

M. CONRAD PERRON :

2250 C'est beau. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2255 J'appellerais monsieur Jacques Supper. Je m'excuse si j'ai mal prononcé votre nom, j'ai eu une hésitation.

JACQUES SUPPER

2260 **M. JACQUES SUPPER :**

Vous l'avez prononcé comment?

LE PRÉSIDENT :

2265 Super.

M. JACQUES SUPPER :

2270 Vous avez bien prononcé.

LE PRÉSIDENT :

2275 Excellent. Merci et bienvenue.

M. JACQUES SUPPER :

Je vais tenter d'être bref.

2280 **LE PRÉSIDENT :**

On vous entend.

2285 **M. JACQUES SUPPER :**

2290 C'est fort simple, j'ai un commentaire à faire et une préoccupation à exprimer. On a beaucoup fait référence au premier schéma de la MRC d'Antoine-Labelle qui a été adopté. J'étais présent au moment de l'adoption à titre de membre du service d'aménagement de l'époque. Le schéma a été adopté par le conseil de la MRC le 10 décembre 1986, c'était le septième au Québec, il respectait le délai prévu par la Loi sur l'aménagement qui était le 11 décembre 86. Il a été finalement mis en vigueur en octobre 88 par Pierre Paradis qui était ministre des Affaires municipales à l'époque.

2295 Et il y a eu un litige effectivement d'interprétation sur la portée de ce que peut être un schéma d'aménagement mais qui ne portait pas spécifiquement sur la question d'uranium mais qui portait – rappelez-vous 1987-88 toute la problématique de la gestion des déchets dangereux au Québec – et il portait sur l'ensemble de cette problématique-là. Et le conseil de la MRC exprimait des craintes de devenir un peu un site de gestion de déchets dangereux pour l'ouest du Québec et autre. Évidemment, « déchets dangereux » pouvait comprendre toute la question d'uranium et autre. N'eut été de ce commentaire, je m'en serais fait grâce.

2300 Actuellement, je suis directeur de la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides, de la CRÉ des Laurentides, et à ce niveau, je vous dirais deux choses. Je crois que de façon générale, le milieu régional a exprimé beaucoup de réserve sur le développement de la filière uranifère, a appuyé les propositions de moratoire. Je vous dirais que la tenue de vos audiences et de toute la générique que vous faites apporte une partie de la solution parce que de façon générale, le milieu fait confiance au Bureau d'audiences publiques en environnement et votre démarche a été reçue favorablement je vous dirais.

2310 La préoccupation que je vous amène – et vous allez sûrement l'entendre à d'autres endroits – c'est qu'il y a beaucoup d'espoir qui est porté dans la nouvelle *Loi sur les mines* et l'intervention des schémas d'aménagement des MRC qui pourront apporter des restrictions quant à l'exploration minière dans deux types de territoire.

2315 Le premier est assez simple à comprendre, c'est les périmètres urbains. Le périmètre urbain est une notion qui est très bien définie dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et on pourrait le comparer à une description technique, c'est clair, c'est taillé en fonction des limites de propriété et c'est des notions assez bien établies et qui sont uniformes dans les 95 schémas d'aménagement qui peuvent exister au Québec.

2320

La deuxième notion, c'est toute la notion des autres territoires qui ont des appellations et des affectations qui sont très variables selon les milieux et le pouvoir d'intervention des MRC va être balisé dans les futures orientations gouvernementales qui viendront baliser la portée de la nouvelle *Loi sur les mines* en précisant les pouvoirs que les MRC auront de moduler leur schéma d'aménagement suite à une modification.

2325

Ma préoccupation est assez simple. J'anticipe que le moment que votre mandat va être terminé, les futures orientations gouvernementales balisant l'intervention des MRC ne seront pas nécessairement adoptées. Vous connaissez le contexte actuel : nouveau gouvernement, c'est normal, il y a une période de transition; remaniement des ministères. Vous aviez le ministère du Développement durable qui lui à peu de chose près n'a pas été affecté, sinon évidemment que le retour du secteur Faune au nouveau ministère Forêt, Faune et Parcs. Vous avez le ministère des Ressources naturelles qui devient le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

2330

2335

Simplement la période normale de transition, sans porter de jugement sur la pertinence de ces modifications-là, va faire en sorte qu'on risque de se retrouver quelque part en 2015 lors de l'adoption de la parution des orientations gouvernementales qui viendront baliser les interventions des MRC, interventions sur lesquelles les gens, de façon générale – on l'a entendu ce soir ici, je suis convaincu que vous allez l'entendre ailleurs, en tout cas c'est des échos qu'on en a – les gens fondent beaucoup d'espoir.

2340

Mais à défaut d'avoir des orientations claires, on aura de la difficulté à le voir et vous convenez que toute modification d'un schéma d'aménagement d'une MRC doit respecter et être conforme aux orientations gouvernementales, ce dont avait souffert le premier schéma d'Antoine-Labelle en émettant des réserves sur la gestion des déchets dangereux. Et le désaveu de l'époque ne venait pas du ministère des Ressources naturelles mais venait du ministère du Développement durable ou du ministère de l'Environnement de l'époque en disant : « Écoutez, vous outrepasser les pouvoirs de la Loi sur l'aménagement en voulant prohiber un ensemble d'activités sur un territoire. »

2345

2350

On pourrait arriver avec des éléments comme ça avec la nouvelle loi. C'est simplement la préoccupation que j'exprime et de l'explorer, quels sont les délais qu'anticipe le ministère de l'Énergie et Ressources naturelles pour la publication des orientations gouvernementales futures.

Ça résume ma préoccupation.

2355

LE PRÉSIDENT :

Je me disais la même chose, je n'ai plus de questions. Vous venez de nous faire un film clair et précis à la fois des événements et des enjeux finalement politiques des deux prochaines années. Est-

2360 ce que les orientations vont aussi toucher la définition des territoires, ce qui est récréation, conservation, etc.?

M. JACQUES SUPPER :

Oui.

2365

LE PRÉSIDENT :

Ça va englober ça aussi.

2370

M. JACQUES SUPPER :

La nouvelle *Loi sur les mines* vient justement prévoir les secteurs à vocation récréotouristique.

LE PRÉSIDENT :

2375

C'est ça.

M. JACQUES SUPPER :

2380

Mais on convient que des secteurs à vocation récréotouristique en Estrie et en Abitibi, ça ne fait pas référence aux mêmes territoires.

LE PRÉSIDENT :

2385

Non.

M. JACQUES SUPPER :

Tandis qu'un périmètre urbain...

2390

LE PRÉSIDENT :

C'est clair.

2395

M. JACQUES SUPPER :

... c'est clair.

LE PRÉSIDENT :

2400

C'est écrit au bistouri.

M. JACQUES SUPPER :

2405

Et ça donc, la définition des affectations, la portée des modulations possibles dans le schéma d'aménagement, tout ça se retrouve dans les futures orientations gouvernementales. Et si tout le monde en parle tout l'automne mais qu'on ne les connaît pas, on ne connaît pas leur échéancier, on va rester sur notre faim. C'est ce qui n'est pas souhaitable.

2410

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que les schémas d'aménagement dans une région comme ici englobent tout le territoire des ZEC et des pourvoiries ou si c'est des territoires non organisés, des TNO?

2415

M. JACQUES SUPPER :

Évidemment, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* couvre l'ensemble du territoire québécois, qu'il soit dans une municipalité locale ou dans un TNO ou avec les nouvelles structures municipales, dans des villes qui ont des statuts de MRC comme Mirabel ou Saint-Maurice ou Rouyn-Noranda.

2420

LE PRÉSIDENT :

Et vous êtes liés par le cadre d'orientations gouvernementales.

2425

M. JACQUES SUPPER :

Le gouvernement du Québec encadre les activités municipales. Rappelons-nous que le monde municipal est une créature de la province, selon une vieille expression consacrée.

2430

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Écoutez, je vous remercie parce que vous avez clarifié beaucoup de choses. Ça va nous être utile.

2435

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Vous nous avez donné des bonnes pistes.

LE PRÉSIDENT :

2440

Et donné des bonnes pistes aussi pour la gouvernance. Je vous remercie. Alors il reste une dernière intervenante, Kelly Robinette. Mademoiselle.

2445

KELLY ROBINETTE

Mme KELLY ROBINETTE :

2450

Bonjour! En fait, j'ai seulement une courte interrogation puisque les intervenants précédents m'ont enlevé les mots de la bouche. Donc plutôt copier-coller Solange DeGuise. Donc en fait, ma question est à propos de l'uranium qui se trouve en énorme quantité dans le manteau terrestre et puis dans les autres couches terrestres qui est la principale source de chaleur, qui maintient la haute température du manteau terrestre. Moi, je me demande, le fait de diminuer cet élément-là du sol, quel impact ça va avoir sur notre environnement? C'est la question que j'aurais, que vous pourrez soumettre à vos experts.

2455

LE PRÉSIDENT :

2460

D'accord. C'est bien noté.

Mme KELLY ROBINETTE :

2465

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Parce que je vous avoue que je ne connais pas la réponse.

2470

Mme KELLY ROBINETTE :

Moi non plus. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2475

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants? Non. Ça va.

2480

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

2485

Écoutez, il me reste à vous remercier tous de votre participation. On voit que c'est un sujet qui passionne les gens de la région et vous en particulier. Alors écoutez, on a vraiment pris bonne note de vos préoccupations et c'était d'autant plus intéressant que c'est un débat ici qui ne date pas d'avant-hier. Donc vous avez mûri cette question et vos interrogations, on le sent, partent d'un fond de préoccupation très solide. Alors c'est bien noté, ça nous aide beaucoup dans notre travail. Merci de votre participation.

2490

Et je vous rappelle que s'il y a des gens qui veulent participer à une deuxième séance de la commission demain matin, si jamais il y avait des gens qui ne pouvaient pas venir ce soir, demain matin à compter de 9 h ou 9 h 30, Madame Bourdages?

2495

Mme LOUISE BOURDAGES :

9 h 30.

2500

LE PRÉSIDENT :

9 h 30. Alors il y aura une deuxième session, une deuxième séance. Alors si d'autres questions se posent, n'hésitez pas, vous pouvez venir les poser à cette séance. Sur ce, bonne soirée.

2505

Monsieur, oui? Il faudrait venir au micro parce qu'on ne peut pas vous entendre sans cela.

M. CONRAD PERRON :

Oui, il y en a beaucoup justement qui vont venir demain.

2510

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes monsieur Perron, c'est bien ça?

M. CONRAD PERRON :

2515

Monsieur Perron. Jusqu'à quelle heure que vous allez être ici présent?

LE PRÉSIDENT :

2520

Bien, écoutez, on va commencer autour de 9 h 30, à 9 h 30, et ça va dépendre du nombre d'intervenants. S'il y a beaucoup de gens, ça peut se prolonger assez tard dans l'avant-midi. Probablement on pourrait aller facilement jusqu'à l'heure du dîner. On va épuiser les interventions.

M. CONRAD PERRON :

2525

Si à 11 h, il n'y a plus personne, vous arrêtez, c'est ça?

LE PRÉSIDENT :

2530

C'est exactement ça. Comme on dit, ça s'arrête faute de combattants.

M. CONRAD PERRON :

2535

O.K. c'est bon.

LE PRÉSIDENT :

D'accord? Alors bonsoir et merci tout le monde.

2540

SÉANCE AJOURNÉE AU 27 MAI 2014 À 9 H 30

2545

Je soussignée, LOUISE PHILIBERT, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des paroles recueillies au meilleur de l'enregistrement numérique, le tout selon la loi.

2550

ET J'AI SIGNÉ :

2555

Louise Philibert, s.o.